



# REFERENTIEL METIER DES URBANISTES

Juillet 2025

Sous la coordination de Jean Claude GALLÉTY, Vice-Président à la qualification  
et Isabelle LIEGEON Déléguée Générale  
Version approuvée par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2025

# PREFACE

L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) est un organisme de qualification professionnelle régi par la norme NF X50-091.

La fonction de l'OPQU est de délivrer des qualifications professionnelles. Ces qualifications ont pour objectif d'offrir des garanties de professionnalisme des urbanistes à l'intention de ceux qui ont recours à ces professionnels.

Toute qualification doit se conformer à des procédures.

Le rôle du Référentiel-métier est donc de définir les différentes missions exercées par les urbanistes et de fournir le cadre du processus de qualification (instruction et décision d'attribution).

Les urbanistes qualifiés exercent dans des structures privées, des organismes para-publics, des collectivités territoriales ou des institutions publiques.

Le premier référentiel métier avait été réalisé en 2006.

Dans le contexte du 21ème siècle, les problématiques se sont diversifiées et concomitamment les pratiques des professionnels ont évoluées. Ce qui a conduit le Conseil d'administration de l'OPQU à lancer en 2023 la révision de ce référentiel.

La réalisation de cette mise à jour résulte d'un profond travail de l'OPQU associant ses différentes composantes.

Son contenu relève de sa seule responsabilité.

Je tiens ici à remercier toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont participé à nos réflexions et à l'élaboration de ce référentiel.

Denis CARAIRE  
Président de l'OPQU

# TABLE DES MATIERES

<b>PREFACE</b> .....	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>1 – FONCTIONS DU REFERENTIEL-METIER</b> .....	<b>6</b>
1.1 – Les fonctions du Référentiel-métier.....	6
1.2 – Pourquoi la remise à jour du Référentiel-métier ?.....	6
<b>2 – LE PROCESSUS DE MISE A JOUR ET SES ETAPES</b> .....	<b>7</b>
2.1 – Les finalités de départ.....	7
2.2 – Les partis-pris.....	7
<b>3 – CARACTERISTIQUES DES FICHES « MISSIONS »</b> .....	<b>8</b>
3.1 – Le style adopté.....	8
3.2 – La composition des fiches.....	8
3.3 – Précisions : Missions versus Prestations.....	9
3.4 – Et quelques considérations épistémologiques.....	9
<b>4 – CONSTITUTION DES DOMAINES</b> .....	<b>10</b>
4.1 – Les principes retenus.....	10
4.2 – Missions & domaines – prestations.....	10
4.3 – Définitions synthétiques des sept domaines.....	11
<b>5 – DEFINITIONS DETAILLEES DES SEPT DOMAINES D'ACTIVITES</b> .....	<b>12</b>
5.D1 – Études générales et études amont en urbanisme .....	12
5.D2 – Assistance et conseil dans l'élaboration des démarches en urbanisme .....	13
5.D3 – Planification et élaboration des règles d'urbanisme – Urbanisme réglementaire .....	13
5.D4 – Élaboration et conduites de projets urbains – urbanisme opérationnel .....	14
5.D5 – Gestion et mise en œuvre des politiques urbaines en aménagement et urbanisme .....	15
5.D6 – Gestion du droit du sol.....	16
5.D7 – Production et transmission des savoirs de l'urbanisme.....	17
<b>TABLEAU SYNTHETIQUE</b> .....	<b>18</b>
<b>6 – LES FICHES METIER</b> .....	<b>19</b>
M1 – Observation, études et Analyse .....	20
M2 – Diagnostic de territoire .....	22
M3 – Prospective territoriale .....	23
M4 – Assistance à la commande publique .....	25
M5 – Mise en œuvre de co-construction de projets et des processus participatifs .....	26
M6 – Planification - Élaboration des documents réglementaires et stratégiques .....	28
M7 – Rédaction des règles d'urbanisme et d'aménagement .....	30
M8 – Fonction de sécurisation des procédures d'urbanisme et d'aménagement.....	32
M9 – Programmation urbaine.....	34
M10 – Composition spatiale et maîtrise d'œuvre urbaine .....	37
M11 – Montage opérationnel et choix de la procédure .....	39
M12 – Direction, pilotage et suivi de projets opérationnels.....	40
M13 – Pilotage des opérations de rénovation urbaine et de la politique de la ville .....	42
M14 – Coordination de projets urbains ou de territoires.....	44
M15 – Ordonnancement - Pilotage - Coordination des projets urbains (OPCU).....	46
M16 – Communication-diffusion de projet urbain ou de territoire .....	46
M17 – Application du droit des sols .....	50
M18 – Recherche fondamentale et appliquée.....	51
M19 – Enseignement et formation .....	53
M20 – Développement des méthodes et des savoir-faire professionnels .....	55
M21 – Diffusion, vulgarisation et médiation .....	56
<b>CONTRIBUTEURS</b> .....	<b>57</b>
<b>ANNEXE 1 : LEXIQUE DES SIGLES UTILISES</b> .....	<b>57</b>
<b>ANNEXE 2 : TABLEAU DOMAINES, MISSIONS &amp; PRESTATIONS</b> .....	<b>58</b>

# INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un urbaniste ? Quelles missions effectue-t-il ? Quelles sont ses compétences ? Quelles sont ses pratiques dans une société en perpétuelle évolution ?

À ces questions, il n'est pas toujours aisé de répondre tant les problématiques auxquelles ces professionnels doivent répondre sont diversifiées, tant les champs d'exercices sont variés dans des mondes de plus en plus complexes.

Il est cependant fondamental d'affirmer ici que la finalité de l'urbanisme est d'agir pour la qualité du cadre de vie et le bien être des habitants et des usagers des villes et des villages. De même l'essence même de l'urbanisme est de créer et d'assurer les bonnes conditions pour le fonctionnement et le développement des agents économiques et des entreprises.

L'action de l'urbaniste doit aussi intégrer les principes de protection de l'environnement et des équilibres écologiques. Son action doit être inspirée par toutes ces valeurs. Elle n'est pas là pour répondre à des injonctions dogmatiques ni technocratiques.

Les images professionnelles que renvoient les urbanistes sont diverses et ont évoluées avec le temps:

- Homme d'études, il analyse les processus urbains afin de proposer des stratégies d'aménagement ou de développement, dans toutes leurs dimensions socio-économiques, spatiales et temporelles ;
- Homme de l'art, il propose des dispositifs permettant l'organisation des espaces urbains ;
- Homme d'exécution, il met en œuvre les processus opérationnels pour réaliser les opérations d'aménagement ;
- Homme de gestion, il gère les actes et les procédures des initiatives publiques et privées qui contribuent directement ou indirectement à la formation et au développement des villes et des villages.

Ces images communément admises renvoient souvent à un foisonnement d'activités professionnelles qui ne permet pas toujours de faire la distinction entre l'urbaniste et tous les autres professionnels qui interagissent sur l'espace urbain et sur son fonctionnement. L'objet de ce référentiel est donc de préciser les missions de l'urbaniste afin d'asseoir sa qualification. Celle-ci a pour rôle de mettre en évidence ses compétences et ses savoir-faire, et par là-même d'offrir des garanties de professionnalisme à tous ceux qui ont recours à ces professionnels.

Ce référentiel s'efforce d'apporter un éclairage cohérent sur ce qui relève du ou des métiers de l'urbaniste et de regrouper ses différentes missions par domaines d'activité correspondants aux grands champs disciplinaires agissant dans l'aménagement et la gestion des espaces urbains. Les *missions* regroupées en *domaines* sont la base de la qualification des personnes. Cependant l'OPQU attribue aussi une qualification aux structures agissant au sein du marché concurrentiel. Les structures sont alors qualifiées selon des types de *prestations*.

Aussi ce référentiel s'efforce-t-il aussi de préciser les concordances ou les convergences entre les missions des personnes et les prestations des bureaux d'études ou autres structures opérant dans le champ du marché des études.

Soulignons que le développement de l'urbain s'est fortement intensifié depuis la seconde guerre mondiale et que son accompagnement s'est beaucoup complexifié et diversifié. Aussi le rôle des urbanistes n'a cessé d'évoluer. La nature transversale et interdisciplinaire nécessaire au traitement des problèmes urbains doit ici être soulignée.

Face à ces mutations, le métier des urbanistes, apparaît sous de nouvelles lumières. Il est consolidé et enrichi par de nouvelles missions qui sont en évolution pour répondre aux préoccupations sociales et économiques de nos sociétés.

Dimensionner, localiser, agencer les activités humaines dans l'espace géographique constituent l'activité traditionnelle et historique de l'urbanisme. Cependant, la préservation de l'équilibre écologique et les préoccupations environnementales, la prise en compte des attentes des citoyens et des besoins des entreprises, la pluralité des lieux de décision et de projets, les exigences accrues de concertation ou de communication, renouvellent les savoir-faire traditionnels de l'urbanisme. En bref, c'est cette nécessité d'assurer une plus grande concordance entre la définition des orientations liées à l'occupation des sols et à la nature des usages possibles, et les réalisations circonscrites et à court terme, qui génère de nouveaux champs d'intervention et de nouvelles compétences pour les urbanistes.

Telles sont les ambitions de la mise à jour de cette nouvelle version du Référentiel-métier de l'OPQU que de s'adapter à ces évolutions et ces diversifications professionnelles.

# 1 – FONCTIONS DU REFERENTIEL-METIER

## 1.1 – Les fonctions du Référentiel-métier

Le Référentiel-métier a été réalisé pour servir de base à la qualification professionnelle des urbanistes. Ainsi, depuis la création de l'OPQU, le référentiel est utilisé pour mener à bien sa mission de qualification. Il s'agit d'une référence et d'un guide pour la qualification professionnelle délivrée par l'OPQU.

Ce référentiel a plusieurs objectifs :

- *Il sert de référence et de guide pour le processus de qualification.*
- *Il va permettre aux candidats à la qualification de se repérer et de se situer par rapports aux différentes missions.*
- *Il va permettre aux employeurs et aux commanditaires de missions, de prestations, ou d'activités d'urbanisme, de caractériser parmi les métiers du cadre de vie, ceux qui traitent de l'urbanisme et de l'aménagement et de déterminer les compétences qui s'y rattachent.*
- *Par la qualification professionnelle attribuée sur cette base, il offre des garanties de professionnalisme à ces acteurs lorsqu'ils emploient des urbanistes.*
- *Il contribue à la reconnaissance des métiers de l'aménagement et l'urbanisme.*
- *Il contribue aussi, au-delà des compétences de base, à la capitalisation des savoir-faire et des savoir-être qui sont ainsi répertoriés dans le Référentiel.*

Le Référentiel-métier de l'urbanisme est à l'usage des instructeurs de la commission d'instruction et du comité d'attribution :

- *il permet d'identifier les activités principales des candidats ;*
- *il permet d'identifier les compétences spécifiques, les savoir-faire opérationnels, les connaissances plus ou moins spécialisées du candidat ;*
- *il permet d'évaluer son positionnement en tant que professionnel face à des acteurs du cadre de vie, de sa capacité à appréhender un projet, à se situer dans un jeu d'acteurs...*

Le Référentiel-métier de l'urbanisme est aussi à l'usage des candidats à la qualification :

- *il permet d'identifier les activités principales de leur pratique d'urbaniste et de se repérer par rapport aux différents domaines d'activité ;*
- *il permet de faire ressortir les compétences spécifiques, les savoir-faire opérationnels, les connaissances plus ou moins spécialisées, les acquis par l'expérience ;*
- *il permet de se positionner sur des missions propres à son parcours professionnel et à son activité.*
- *Il permet un retour sur son parcours en présentant celui-ci selon ses différentes composantes à l'instar d'un bilan de compétences.*

## 1.2 – Pourquoi la remise à jour du Référentiel-métier ?

Ce travail s'appuie sur un état des lieux des réflexions sur les métiers de l'urbanisme menées par l'OPQU et se fonde également sur de nombreux retours d'expériences de professionnels de l'urbanisme.

L'analyse des dossiers de qualification soumis à l'OPQU et les entretiens conduits par la commission d'instruction ont joué un rôle fondamental, tout comme les questionnements du comité d'attribution.

Il a été décidé que cette réactualisation se ferait en interne afin de s'appuyer sur l'expérience de la qualification de l'OPQU, les retours des commissions et comités et les réflexions du conseil d'administration.

## 2 – LE PROCESSUS DE MISE A JOUR ET SES ETAPES

### 2.1 – Les finalités de départ

Au départ, le groupe de travail sur l'actualisation du Référentiel-métier de l'OPQU a identifié quatre finalités qui devaient guider la démarche :

- Travailler pour une meilleure « ergonomie » de la rédaction afin d'employer un langage simple et s'appuyer sur des exemples et des pratiques *concrètes dans l'opérationnel*.
- Intégrer les retours d'expérience des membres de la commission d'instruction et des travaux des postulants à la qualification d'urbaniste.
- Prendre en compte les évolutions des pratiques de l'urbanisme, des enjeux ou des nouvelles problématiques qui conduisent les urbanistes sur des champs nouveaux ou sur des champs déjà investis, mais avec d'autres angles d'approches.
- Présenter les dispositions du référentiel de telle sorte que l'on puisse retrouver des concordances – *ou à tout le moins des convergences* –, avec les *prestations* définies pour la qualification des structures.

*[Rappelons que qualification des personnes et qualification des structures sont deux choses différentes. La qualification des structures s'adresse à des « fournisseurs »<sup>1</sup> qui exercent dans le champ concurrentiel ; c'est pour cela que l'on a dû définir des prestations].*

### 2.2 – Les partis-pris

Le groupe de travail a été constitué d'un groupe panaché accueillant, des membres de la commission d'instruction, des membres du comité d'attribution, des administrateurs de l'OPQU et des tiers en fonction des étapes de travail et des thèmes abordés.

Le premier temps d'échange a lieu sous forme d'un tour de table à l'occasion duquel les participants ont fait part des pistes d'amélioration du référentiel qui leur paraissaient les plus importants. Trois lignes de forces en sont ressorties ; ce sont les suivantes :

« Préciser »

---

<sup>1</sup> « Fournisseurs » est le terme générique employé dans la norme NF X50-091 ! Pour notre cas, il s'agit de bureaux d'études...

Trop imprécis, les libellés du premier référentiel ont été jugés insuffisamment discriminants par les instructeurs pour valider une mission précise. Les compétences étaient rattachées à des grands domaines, mais sans corrélations avec des missions définies qui ne permettaient pas de comprendre le degré de pratique dans le domaine par la personne qui postule. Ainsi, derrière cela, il est important de préciser que l'on attend de la qualification la reconnaissance des compétences à travers des capacités à remplir des missions clairement définies.

#### **« Repérer »**

Le référentiel constitue un point de repère, il permet aux candidats de répertorier leurs champs d'intervention et de cerner leurs profils. Cependant, dans le référentiel 2006 des champs restaient trop imprécis. Il a été jugé qu'il ne fallait pas trop s'éloigner du premier référentiel primitif, tout en cherchant à l'améliorer.

#### **« Intégrer de nouvelles pratiques »**

La pratique de l'urbanisme a évolué en une vingtaine d'année, de nouvelles missions, de nouvelles pratiques ou de nouvelles thématiques sont apparues, il était donc nécessaire de les intégrer.

La présente mise à jour a conduit à conserver la structure du référentiel de 2006 en domaines d'activités et missions tout en supprimant le mot « fonction », jugé trop abstrait ou définissant davantage des positions dans un organigramme plutôt que des compétences.

## **3 – CARACTERISTIQUES DES FICHES « MISSIONS »**

### 3.1 – Le style adopté

Pour la présente version, il a donc été décidé d'adopter un style pour des fiches moins théoriques, plus concrètes et pragmatiques, proches de l'opérationnel en s'appuyant sur des pratiques de terrain et des exemples, en se fondant aussi sur les types de livrables ou de rendus que l'on rencontre dans la vie opérationnelle. Un langage qui soit aussi accessible pour un public non spécialiste.

### 3.2 – La composition des fiches

Elles se décomposent en quatre parties :

#### Les missions :

C'est du texte général introductif, qui définit les tâches de la mission, à quoi elle sert, dans quel contexte elle agit, avec quels objectifs, avec quels rôles des acteurs.

Ensuite le souhait a été de distinguer clairement ce qui fait la différence entre « *Compétences* » et « *Savoir-faire* » ; ce qui était loin d'être le cas dans la version 2006...

### Compétences techniques et socle de connaissances :

Ce sont les connaissances de bases que l'on acquiert par la formation initiale et les stages, au travers de la formation professionnelle. Ce sont les connaissances théoriques qui constituent le socle du savoir technique

### Savoir-faire et savoir-être :

Ce sont là les choses qui s'acquièrent par la pratique et l'expérience et qui nécessitent du temps : c'est savoir agir, savoir se comporter, savoir adopter la bonne posture avec les outils adaptés au moment opportun. C'est aussi savoir décrypter les jeux des acteurs et être en mesure de se positionner correctement dans ces situations.

### Produits :

Ce sont les « livrables » ou rendus exigibles à la fin de la mission.

## 3.3 – Précisions : Missions versus Prestations

Nous parlons ici de **MISSIONS** : Elles concernent la **qualification des personnes**. Ce sont différentes tâches ou travaux qu'un urbaniste effectue à titre plus ou moins individuel. Ces missions sont regroupées ensuite dans des domaines.

Par contre, les **PRESTATIONS** concernent la **qualification des structures** agissant dans le marché concurrentiel. Ce sont les études livrées par un bureau d'études, issues d'une commande passée par un commanditaire et relevant d'un contrat.

## 3.4 – Et quelques considérations épistémologiques

L'objet d'un tel référentiel n'est pas de définir l'urbanisme ; il est de décrire les missions de professionnels agissant dans ce champ disciplinaire.

Dans cette présentation, deux dimensions fondamentales méritent d'être rappelées ici.

La première est que l'urbanisme est un champ très large, englobant de nombreux angles d'attaques, mobilisant des compétences variées, chargées d'aborder des problématiques diversifiées. En partant des réflexions amont jusqu'à l'urbanisme appliqué, et en passant par les phases de planification, de réglementation ou d'élaboration de projets, le spectre est très étendu...

Ces différentes approches ne peuvent pas s'incarner dans une seule personne, un professionnel seul ne peut pas maîtriser toutes les techniques. Ce panel d'action relève d'ailleurs d'une multitude de formations. De ce fait, les métiers de l'urbanisme émergent à de nombreuses spécialités.

L'exercice de l'urbanisme embrasse un spectre très large de spécialités, une grande variété de professionnels. C'est ce qui fait la richesse de ce métier, mais aussi sa force, car abordant de manière transversale ou de manière chronologique de nombreux paramètres.

Diversité des pratiques et variété des professionnels tels sont l'une des caractéristiques de l'urbanisme en France.

Secondement, l'urbanisme est une discipline qui mobilise de nombreux champs de la connaissance, qui implique d'analyser de nombreux facteurs interagissant dans les actes de planification ou d'aménagement. Citons les approches sociales, économiques, structurelles, techniques, politiques, environnementales, morphologiques ou formelles...

Cette attention pluridisciplinaire doit agir à tout moment, quelle que soit la phase d'un processus, quelle que soit l'étape d'une étude ou d'un projet.

De ce fait, les professionnels en charge des missions, quelle que soit leur spécialité, doivent faire preuve de transversalité pour aborder les problématiques latérales, transverses, complémentaires à la logique principale.

Cette pluridisciplinarité est aussi l'un des piliers fondamentaux de la pratique de l'urbanisme. Et la vigilance de tout urbaniste est interpellée dans l'exercice de ses missions.

Pluridisciplinarité et transversalité sont donc aussi deux principes qui doivent inspirer cette pratique de l'urbanisme.

Avec plus ou moins d'intensité selon les cas, nous allons retrouver ces caractéristiques et ces principes dans les domaines et missions décrits ci-après.

## 4 – CONSTITUTION DES DOMAINES

### 4.1 – Les principes retenus

Les missions ont donc été regroupées dans des domaines ; trois principes ont guidé ces regroupements :

**Le premier principe** arrêté, en termes de classement, est de bien différencier les missions, afin que le contenu de celles-ci ne puisse pas se diluer dans plusieurs domaines, même si quelquefois la frontière peut être incertaine. Les domaines doivent regrouper des « paquets » de missions qui ont une certaine proximité ou complémentarité.

**Le second principe** adopté est une présentation des domaines se rapprochant le plus des étapes de la vie d'un projet ou d'une catégorie d'études.

**Le troisième principe** est d'avoir des domaines où l'on retrouve des concordances – ou à tout le moins des convergences –, comme indiqué plus haut, avec les prestations.

### 4.2 – Missions & domaines – prestations

Les missions et domaines concernent la qualification des personnes alors que les prestations concernent la qualification des structures.

Il a cependant été utile de rechercher des concordances ou des convergences entre les deux démarches (Cf. Le tableau récapitulatif).

### 4.3 – Définitions synthétiques des sept domaines

#### **D1 : Études générales et études amont**

Ces missions se situent en amont de la phase opérationnelle d'un projet, quelquefois sans lien direct immédiat, comme par exemple dans la prospective ou bien encore la constitution d'observatoires. Ce sont des analyses générales

#### **D2 : Assistance et conseils dans l'établissement des démarches**

Ces missions sont des missions de conseil en amont de l'opérationnel, en amont de la commande ou encore de l'accompagnement d'une démarche. Ce sont aussi les conseils sur l'organisation du management du projet

#### **D3 : Planification et élaboration des règles d'urbanisme – Urbanisme réglementaire**

Les missions de ce domaine correspondent à tout ce qui définit l'usage du sol, l'armature physique d'un territoire concret. L'urbanisme réglementaire encadre la construction et l'aménagement par les règlements et les normes localisées sur un territoire.

#### **D4 : Élaboration et conduite de projets urbains – Urbanisme opérationnel**

Ces missions s'inscrivent dans les mécanismes et les actions qui conduisent à la construction proprement dite et à l'aménagement physique de l'espace.

#### **D5 : Gestion et mise en œuvre des projet urbains en aménagement et urbanisme**

Ce sont les missions d'accompagnement d'un projet, la gestion à différentes échelles des opérations concrètes, quelle que soit l'échelle (d'un projet de quartier jusqu'au projet de territoire). Par rapport à la D2, il s'agit de participer à l'aboutissement des projets en phase opérationnelle

#### **D6 : Gestion du droit des sols**

Ces missions sont celles de la gestion administrative du projet quand il arrive à la phase de réalisation au niveau du permis (délivrance des permis de construire, des permis d'aménager, etc.) ou d'autres occupations du sol.

#### **D7 : Production et transmissions des savoirs de l'urbanisme**

Nous sommes dans la sphère de la connaissance et de l'enseignement de l'urbanisme. Ce sont des missions de recherches, de transmissions des savoirs et de formation.

La qualification professionnelle ne peut pas être délivrée sur ce domaine seul

*NOTA : le domaine 7 (production et transmission des savoirs de l'urbanisme) procède aussi par études générales, mais nous sommes cependant dans deux domaines différents. Le domaine 7 relève des études et recherches académiques du ressort du monde universitaire. Elles n'ont pas de finalité opérationnelle immédiate, alors que le domaine 1 dont il est question ici vise à préparer et nourrir les phases opérationnelles que l'on rencontrera dans les domaines 2 à 5.*

## 5 – DEFINITIONS DETAILLEES DES SEPT DOMAINES D'ACTIVITES

Aux domaines traditionnels, que l'on considère comme fondateurs du métier de l'urbaniste, planification spatiale et composition urbaine, s'ajoutent des activités plus récentes qui ont été développées par l'urbaniste dans le cadre de l'évolution des politiques urbaines et des enjeux d'aménagement et de gestion des territoires

Ces activités sont rassemblées selon sept grands domaines, elles sont précisées par missions. Une mission est comprise comme « un ensemble d'activités orientées vers une finalité et qui se traduit par un ou des produits ».

### 5.D1 – Études générales et études amont en urbanisme

Ces missions se situent en amont de la phase opérationnelle d'un projet, quelquefois sans lien direct immédiat, comme par exemple dans la prospective ou bien encore la constitution d'observatoires. Ce sont des analyses générales

L'analyse de la dynamique des territoires et la mise en place des orientations stratégiques est le premier domaine d'activités de l'urbaniste.

Ces missions ont pour objectif de produire de la connaissance pour apprécier les dynamiques et les évolutions d'un territoire déterminé. Elles caractérisent un espace géographique en analysant son évolution à travers les différents paramètres socio-économiques, environnementaux, etc., sur la durée et selon des batteries de critères. Ces études localisent dans cet espace les fonctions, les équipements et les infrastructures qui accueillent ou accueilleront les activités humaines.

L'analyse se situe à différentes échelles selon les thématiques ou les enjeux. Ce sont des analyses générales qui permettent de construire un socle de connaissances destiné à nourrir un diagnostic, définir des orientations, construire un exercice de prospective. Elles procèdent parfois par scénarii.

Les observatoires destinés à mesurer les évolutions de territoires précis font partie de ce domaine.

Chacune des missions du domaine 1 peut faire l'objet de plusieurs spécialisations possibles partagées avec d'autres professions, tant les champs disciplinaires et les politiques urbaines impliqués sont diverses.

#### Missions :

- *M1 – Observation, étude, analyse*
- *M2 – Diagnostic de territoire*
- *M3 – Prospective territoriale*

## 5.D2 – Assistance et conseil dans l'élaboration des démarches en urbanisme

Dans une opération d'urbanisme ou d'aménagement, la maîtrise d'ouvrage a souvent besoin d'être accompagnée. Les missions de ce domaine 2 préparent donc l'opérationnel pour un projet. Nous sommes ici dans des fonctions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour l'aider à définir une stratégie, choisir des modalités d'intervention ou encore pour l'accompagner dans ses relations avec les bureaux d'études ou les services qui vont être en charge des actions.

Devant la complexité croissante des processus urbains, l'aide à la maîtrise d'ouvrage est un appui précieux à la construction des projets. Elle permet d'aider la maîtrise d'ouvrage à définir des enjeux, formuler des objectifs, choisir une procédure... Elle intervient aussi sur les aspects de mise en œuvre administrative, technique ou financière. Pour certaines collectivités, elle peut aussi l'aider dans l'organisation du management de projet.

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont multiples et variées, et en fonction du sujet, elles peuvent être amenées à accompagner le maître d'ouvrage dès l'amont et tout au long du projet jusqu'à la réalisation.

### Missions :

- *M4 – Assistance à la commande publique*
- *M5 – Mise en œuvre de co-construction de projets*

## 5.D3 – Planification et élaboration des règles d'urbanisme – Urbanisme réglementaire

La planification urbaine regroupe l'ensemble des documents réglementaires qui régissent l'organisation d'un territoire. Ces documents gèrent l'affectation de l'espace et ses fonctions à travers un projet de territoire en s'appuyant sur différentes procédures juridiques, financières, environnementales. Les documents de planification produisent de la norme et du règlement pour l'affectation de l'espace, la construction, les protections patrimoniales et environnementales, etc. Ils sont encadrés par des lois et des réglementations regroupées principalement dans les codes de l'urbanisme, de l'environnement, de la voirie...

Le regard du public, les procédures contentieuses, le contrôle de légalité, nécessitent une grande attention à la sécurité et à l'ergonomie des documents réglementaires. C'est pourquoi ce domaine d'activités comprend aussi un volet important dédié à la justesse des procédures, à la qualité des règles écrites et à leur bien-fondé au regard du droit.

### Missions

- *M6 – Planification - Élaboration des documents réglementaire*
- *M7 – Rédaction des règles d'urbanisme et d'aménagement*
- *M8 – Fonction de sécurisation des procédures d'urbanisme et d'aménagement*

## 5.D4 – Élaboration et conduites de projets urbains – urbanisme opérationnel

Les missions de ce domaine 4 concernent la réalisation des aménagements physiques de l'espace à travers les études de conception, qu'il s'agisse de zones d'aménagement, d'ensembles urbains, d'espaces publics ou privés, de voirie... Nous sommes ici dans l'urbanisme de projet. Il définit les formes urbaines, les espaces utilisés, et conditionne les usages de la ville.

La phase strictement opérationnelle – *ie la construction* – est souvent précédée d'une phase de programmation qui définit les contenus de l'aménagement. Cette programmation urbaine dimensionne les activités ainsi que les espaces destinés à les recevoir. Elle traite aussi de la faisabilité économique, financière, temporelle, juridique et des moyens techniques nécessaires aux projets d'aménagement et d'urbanisme.

La finalité de ce domaine 4 est de permettre la réalisation concrète d'aménagements physiques et d'équipements. Aussi, ce domaine mobilise-t-il des savoir-faire relevant de l'organisation spatiale, de l'agencement des formes, des volumes et des fonctions urbaines. Il fait appel à des compétences en termes de composition spatiale et nécessitent de la créativité. Nous sommes ici dans les missions de la maîtrise d'œuvre urbaine.

Celle-ci fait aussi appel à des compétences techniques pour la réalisation des projets en termes d'ingénierie de la construction et du génie urbain, du foncier, du paysage, de l'environnement, etc.

Ce domaine s'exprime à travers des spécialités professionnelles aptes à mettre entre en œuvre ces différentes techniques : architecte, paysagiste, géomètre, plasticien, ingénieur BTP... Enfin, les missions regroupées dans ce domaine supposent aussi des connaissances financières, administratives et juridiques permettant de maîtriser les différentes dimensions impliquées dans ces opérations.

Quelle que soit l'échelle considérée, la notion de *projet urbain* est fortement corrélée à ce type de missions, au sens où cette démarche a pour objectif de rechercher une finalité de cohérence, d'harmonie, de confort et de fonctionnalités.

### Missions :

- *M9 – Programmation urbaine*
- *M10 – Composition spatiale et maîtrise d'œuvre urbaine*
- *M11 – Montage opérationnel et choix de la procédure*

## 5.D5 – Gestion et mise en œuvre des politiques urbaines en aménagement et urbanisme

Ce domaine est une des composantes du management urbain. Les missions regroupées dans ce domaine 5 concernent la mise en œuvre des projets, leur gestion, leur coordination. Cela concerne tous types de projet en urbanisme et en aménagement et ces missions parcourent un large éventail de thèmes et de sujets. Nous sommes ici dans l'univers de la maîtrise d'ouvrage.

Nous trouvons ici le rôle du chef de projet dont les attributions sont de piloter les différentes phases d'un projet et de coordonner les différentes instances intervenant tout au long du processus. En sus d'aptitudes au management et à l'organisation, son rôle demande des connaissances variées et complémentaires allant de la formalisation de l'espace jusqu'à la maîtrise des outils administratifs, juridiques et financiers qui encadrent un projet.

Le management par projet fait aussi intégralement partie des composantes de ce domaine, tout comme le pilotage et le suivi de chantier, lorsqu'il n'est pas assuré par le domaine 4.

La mise en œuvre des politiques urbaines recouvre aussi tout un ensemble de fonctions visant à missionner, mobiliser et coordonner la variété des professionnels et agents économiques agissant dans ce champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Tout comme elle implique de gérer les rapports avec les nombreux acteurs des champs connexes de l'urbanisme : les agents de l'économie urbaine, ceux du génie urbain, etc.

Il faut aussi mentionner ici le suivi et l'accompagnement de la « politique de la ville », où l'urbaniste peut être en situation d'être le chef de projet et le coordinateur des nombreuses actions qui sont mises en œuvre dans le cadre d'une telle politique qui, par ailleurs, s'exprime souvent dans la durée. Outre son rôle technique, administratif et opérationnel, il peut aussi être amené à intervenir dans des actions se situant dans le registre de la communication et de l'animation sociale concernant la vie urbaine et le cadre de vie.

Enfin, ces missions relatives à la mise en œuvre des politiques urbaines ne seraient pas complètes si l'on n'évoquait pas, pour l'urbaniste en charge de la mise en œuvre des opérations d'urbanisme et d'aménagement, le rôle d'interface qu'il doit jouer avec les instances politiques commanditaires et les autres institutions publiques (services de l'État, service des autres collectivités territoriales, etc.). Ce qui suppose des aptitudes à l'écoute, à la pédagogie et à la médiation.

Ainsi, les urbanistes en fonction sur de telles missions doivent intégrer autant les approches techniques et procédurales que les dimensions plus générales concernant les rapports politico-administratifs, voire sociaux, qui interagissent dans le développement des espaces urbains et des territoires.

Dans certaines situations, ces missions s'entrecroisent avec le rôle de l'aménageur. Celui-ci étant chargé, partant d'un foncier naturel ou déjà investi, de réaliser les aménagements nécessaires en vue de le rendre apte à ses nouvelles destinations et d'en assurer la commercialisation ou la remise à son futur destinataire pour la construction.

Ce domaine d'activité ouvre aussi sur une spécialisation : le montage d'opérations s'apparente au métier de promoteur et constitue une spécialisation possible de l'urbaniste investi dans ce domaine de la production d'opérations. Elle constitue aussi une spécialisation possible de l'aménageur et de toute autre profession investie dans l'ingénierie.

#### Missions :

- *M12 – Direction, pilotage et suivi de projets opérationnels*
- *M13 – Pilotage des opérations de rénovation urbaine et de la politique de la ville*
- *M14 – Coordination de projets de territoires*
- *M15 – Ordonnancement - Planification - Coordination Urbaine*
- *M16 – Communication - Diffusion du projet urbain ou de territoire*

### 5.D6 – Gestion du droit du sol

Ce domaine 6 traite de l'application du droit des sols (ADS). Toute construction, quelle qu'elle soit, est soumise à autorisation ; celle-ci dérive des règlements d'urbanisme issus des documents de planification. Ces règles ont pour objectifs de veiller à la conformité des constructions, à leurs insertions dans les sites, à la qualité architecturale, etc.

Parmi les missions de l'urbaniste figure cette fonction de l'application juridique des textes. Il peut par exemple se trouver en situation de directeur d'un service dans une collectivité qui gère l'ADS. Il peut aussi exercer dans le secteur privé au sein d'un service qui agit par délégation d'une collectivité. Il peut aussi être conseiller, soit dans un service dédié à ce type de fonction comme dans les CAUE, soit dans toute autre structure publique ou privée qui agit en conseil de la collectivité. En charge de questions architecturales ou patrimoniales, il peut aussi être en situation de veiller à la qualité architecturale et paysagère des projets de construction.

En sus des compétences juridiques et esthétiques, ces missions font appel à des aptitudes pédagogiques que doivent mettre en œuvre les professionnels affiliés à ce domaine.

Pour l'urbaniste qui s'investit dans ce domaine, il est nécessaire d'être sensible au contexte social, culturel, voire économique, et faire preuve d'une pédagogie constante auprès des différents acteurs concernés (pétitionnaires, administrations, habitants, élus...).

#### Missions :

- *M17 – Application du droit des sols*

## 5.D7 – Production et transmission des savoirs de l'urbanisme

Le dernier domaine des professionnels agissants dans le champ de l'urbanisme relève de la recherche et de la formation, telle que développée dans les universités, les grandes écoles ou les laboratoires de recherche.

Nous ne sommes plus ici dans le champ opérationnel, mais dans celui de la connaissance scientifique, des savoirs académiques, de leur diffusion ou de leur vulgarisation en direction du grand public, ainsi que dans celui de la formation initiale des futurs urbanistes.

La production des connaissances peut aussi parfois se réaliser à travers la recherche appliquée afin de contribuer au développement des méthodes et des process.

Certains urbanistes peuvent aussi s'impliquer dans la formation permanente afin de conforter les aptitudes professionnelles de leurs pairs.

La qualification professionnelle de l'OPQU ne peut pas être attribuée sur des missions de ce domaine seul car nous ne sommes pas dans le champ opérationnel. Cependant, la présentation d'une mission de ce domaine est recevable pour la qualification.

Pour les professionnels qui ont une part d'activité dans la formation permanente, il est nécessaire d'avoir des aptitudes certaines à la pédagogie et la transmission des savoir-faire.

### Missions :

- *M18 – Recherche fondamentale et appliquée*
- *M19 – Enseignement et formation*
- *M20 – Développement des méthodes et des savoir-faire professionnels*
- *M21 – Diffusion, vulgarisation et médiation*

# TABLEAU SYNTHETIQUE

## REFERENTIEL METIERS OPQU

DOMAINES		MISSIONS	PRESTATIONS qualification structures
<b>1 – Études générales et études amont en urbanisme</b>	M1	Observation, étude, analyse	P1-Études et analyses pour la connaissance des territoires
	M2	Diagnostic de territoire	
	M3	Prospective territoriale	
<b>2 – Assistance et conseil dans l'élaboration des démarches en urbanisme</b>	M4	Assistance à la commande publique	P2-Définition de stratégies d'action et assistance à maîtrise d'ouvrage
	M5	Mise en œuvre de co-construction de projets	
<b>3 – Planification et élaboration des règles d'urbanisme - Urbanisme réglementaire</b>	M6	Planification - Élaboration des documents réglementaires	P3-Élaboration de documents d'urbanisme
	M7	Rédaction des règles d'urbanisme et d'aménagement	
	M8	Fonction de sécurisation des procédures d'urbanisme et d'aménagement	
<b>4 – Élaboration et conduites de projets urbains - Urbanisme opérationnel</b>	M9	Programmation urbaine	P4-Conception de projets urbains (maîtrise d'œuvre urbaine)
	M10	Composition spatiale et maîtrise d'œuvre urbaine	
	M11	Montage opérationnel et choix de la procédure	
<b>5 – Gestion et mise en œuvre des politiques urbaines en aménagement et urbanisme</b>	M12	Direction, pilotage et suivi de projets opérationnels	P5-Montage et conduite d'opération urbaines
	M13	Pilotage des opérations de rénovation urbaine et de la politique de la ville	
	M14	Coordination de projets urbains ou de territoires	
	M15	Ordonnancement - Pilotage - Coordination Urbaine (OPCU)	
	M16	Communication - Diffusion du projet urbain ou de territoire	
<b>6 –Gestion du droit du sol</b>	M17	Application du droit des sols	P6-Gestion de l'application des politiques urbaines
<b>7 – Production et transmission des savoirs de l'urbanisme</b>	M18	Recherche fondamentale et appliquée	
	M19	Enseignement et formation	
	M20	Développement des méthodes et des savoir-faire professionnels	
	M21	Diffusion, vulgarisation et médiation	

## 6 – LES FICHES METIER

Les missions qui participent à la fabrication des territoires et des espaces ont été affectées à chacun des sept domaines d'activités de l'urbaniste. Les missions, conçues comme des ensembles d'activités, spécifient les registres de compétences qui leur sont propres. Elles ne sont pas des éléments d'un système hiérarchisé et linéaire. En cela, elles sont adaptées au contexte actuel et à la mouvance importante que vivent les professions du cadre de vie.

Elles sont présentées dans ce chapitre sous forme de fiches afin de permettre une lecture globale des missions et de ce qu'elles imposent aux professionnels qui les développent. Sont ainsi caractérisés pour chaque fiche-métier la mission, les compétences génériques, les savoir-faire et savoir-être mobilisés, les produits possiblement issus de ces missions.

La combinaison de ces fiches et leurs regroupements permettra à chacun d'identifier les différentes figures professionnelles spécifiques aux urbanistes. Une nouvelle lecture de la profession d'urbaniste est ainsi possible, elle dépasse les composantes disciplinaires, les missions et les spécialisations, les postures et l'appartenance à des organisations qui caractérisent par défaut les urbanistes sans apporter à ceux qui les emploient ou aux citoyens les éléments nécessaires à la compréhension des compétences qui légitiment leurs interventions.

## M1 – Observation, études et Analyse

### Missions

Les missions d'observation des phénomènes urbains ont pour rôle de rassembler des données et de réaliser des études qui visent à analyser les phénomènes urbains ou à caractériser des territoires afin d'en connaître les contenus, les dynamiques et les évolutions.

Ces activités d'analyse mobilisent les disciplines inhérentes à la connaissance des phénomènes urbains : la démographie, l'économie (activités industrielles, agricoles, de services), la sociologie des populations et des modes de vie, l'habitat, la géomorphologie et le paysage, le foncier, les services présents sur le territoire (formation, services sociaux, services publics...), les équipements du territoire (infrastructures...), etc. Ces travaux n'ont pas forcément des finalités opératoires immédiates. Ils visent à collecter et à ordonner des données mises ensuite à disposition des différentes catégories d'opérateurs.

Les enjeux de ces analyses peuvent porter sur des objectifs sectoriels, comme par exemple la connaissance fine de l'habitat (structure, occupation, dynamique...). Ou bien sur des objectifs plus globaux, comme par exemple la dynamique générale d'un territoire, en croisant l'ensemble des paramètres énoncés ci-dessus.

La finalité de ces observations est de rendre intelligible – *mais aussi appropriable par le public* – l'ensemble des informations, nombreuses, complexes, et imbriquées, qui permettent de caractériser un territoire urbain ou rural. L'exploitation des données de base s'attache aussi à construire des indicateurs afin de mesurer les phénomènes, leur dynamique, et de permettre la comparabilité dans le temps et dans l'espace. Les observations des phénomènes urbains ont forcément un ancrage spatial puisqu'elles permettent de caractériser des territoires, quelles que soient leurs échelles.

Au niveau opérationnel, ces missions d'observation servent ensuite à fournir des éléments pour l'action et pour élaborer des politiques urbaines. Autant que faire se peut, et en fonction des disciplines, ces analyses doivent tendre vers un caractère syncrétique et transversal : elles doivent permettre de faire la synthèse entre les approches forcément sectorielles de chaque champ disciplinaire ; elles doivent aussi être transversales afin d'analyser les interactions entre les différents facteurs, leurs synergies ou leurs indépendances.

Ces études, enquêtes et analyses ont différentes applications. En amont de l'opérationnel, au sein des observatoires, elles apportent des connaissances sur les mécanismes urbains, sociaux et économiques. Au sein des démarches de planification, elles fournissent des données sur l'état du territoire mis à l'étude. Au sein des projets d'aménagement, elles apportent des cadrages pour la programmation, comme par exemple la situation de l'habitat et du marché du logement en vue de la construction d'un nouveau quartier. En aval, à l'occasion de l'évaluation *post*, elles fournissent des données qui vont permettre de comparer la situation avant/après ou de mesurer l'impact d'une action ou d'une politique.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à comprendre les logiques inhérentes aux différentes disciplines énoncées en amont : la démographie, l'économie...
- Capacité à créer et alimenter des bases de données, construire des indicateurs et mettre en œuvre des observations thématiques selon les multiples dynamiques qui permettent de décrire les territoires. Capacité d'avoir des visions transversales entre les différents champs disciplinaires.
- Capacité à simuler des tendances d'évolution.

- Nota : Les travaux d'observation supposent la plupart du temps des compétences scientifiques spécialisées qui commandent alors la constitution d'équipes pluridisciplinaires.

### Savoir-faire et savoir-être

- Maîtriser les méthodes quantitatives et qualitatives de recueil et d'analyse de données et d'informations. Maîtriser les techniques de traitement des données, de la statistique... Maîtriser les techniques d'enquêtes quantitatives et qualitatives.
- Savoir utiliser les outils informatiques de gestion des données, de géolocalisation...
- Connaître les mécanismes du développement et du fonctionnement urbain, économique et social, afin d'appréhender les synergies et les interactions transversales entre matières différentes.
- Avoir des capacités de synthèse et de communication afin d'assurer de manière intelligible et accessible les informations auprès des professionnels et des acteurs impliqués dans l'action urbaine.
- Avoir aussi des capacités de vulgarisation afin de rendre accessibles ces informations et ces données auprès d'un public élargi, non-spécialiste.

### Produits

- Observatoires thématiques, systèmes de bases de données spécialisées ou géolocalisées.
- Atlas régionaux, locaux...
- Cartes et systèmes de données géolocalisées.
- Restitutions d'enquêtes qualitatives.
- Réalisation de synthèses à disposition des professionnels, des institutions, du grand public. Étant entendu que les produits à destination du grand public sont forcément d'un format rédactionnel différent de ceux des autres publics.

## M2 – Diagnostic de territoire

### Missions

Par certains aspects, le travail de diagnostic de territoire mobilise des données et des informations utilisées dans les missions d'observation des phénomènes urbains ou de prospective territoriale, mais il a des visées opérationnelles plus immédiates. Il puise notamment des informations disponibles au sein des observatoires.

Un diagnostic de territoire est réalisé préalablement à la réalisation de documents de planification ou du lancement d'opérations d'aménagement d'une certaine importance. Il vise à produire un état des lieux le plus pluridisciplinaire et le plus transversal possible du territoire sur lequel ces mesures opérationnelles vont agir.

Le diagnostic de territoire s'appuie sur les champs disciplinaires déjà évoqués précédemment : l'économie, la démographie, la sociologie, la géomorphologie, le paysage, l'environnement, les équipements et les infrastructures, etc. Son approche doit croiser l'apport de ces différentes disciplines afin d'aboutir à une vision transversale, non sectorielle, des dynamiques du territoire.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à produire des études (générales, thématiques, localisées...) et à croiser les différents champs disciplinaires afin de caractériser de manière globale et synthétique les dynamiques d'un territoire.
- Capacité à mettre en évidence les forces et les faiblesses de l'espace considéré, de faire émerger ses atouts, ses blocages, ses ressources potentielles...

### Savoir-faire et savoir-être

- Savoir analyser la situation territoriale selon ses différentes facettes : socio-économiques, environnementales, morphologiques, immobilières, patrimoniales, foncières, pédologiques et en termes d'équipements et d'infrastructures.
- Savoir situer ces approches en référence aux dynamiques générales de la société, des évolutions socio-économiques globales et des enjeux des politiques publiques nationales ou européennes.
- Savoir identifier les dynamiques sociales des différents acteurs du territoire (entreprises, groupes sociaux, administrations, élus...) afin d'évaluer les contraintes ou les potentiels de la société locale.

### Produits

- Diagnostics territoriaux en vue d'une démarche opérationnelle.

## M3 – Prospective territoriale

### Missions

La prospective est une pratique professionnelle qui vise à étudier ce qu'il pourrait advenir dans le futur. Selon différentes méthodes, elle s'efforce d'anticiper ce futur en décryptant les forces et les faiblesses d'une situation. S'agissant des collectivités territoriales, on parle alors de « **prospective territoriale** » car cette démarche s'ancre dans la réalité concrète d'un espace considéré. La prospective territoriale est souvent mobilisée dans le cas de territoires en difficulté ou lorsqu'il s'agit de définir une réorientation. Elle va s'efforcer d'analyser les logiques économiques, sociales, démographiques, spatiales, etc. qui animent le territoire pour ensuite envisager des réponses et définir des pistes d'action. La prospective territoriale s'appuie sur les données socio-économiques des observatoires, et sur les lignes de force de l'histoire récente, en exploitant les données quantitatives et qualitatives qui caractérisent les différents paramètres évoqués ci-dessus. Elle prend également en compte les problématiques du changement climatique, des transitions écologiques et énergétiques des territoires, ainsi que la préservation de la biodiversité.

Certains champs de la prospective peuvent se pratiquer « *à dire d'expert* ». Cependant, la prospective territoriale s'appuie aussi sur la perception ou les représentations que peuvent avoir les forces motrices du territoire, forces motrices que sont les acteurs économiques, les cadres sociaux, les syndicats, les groupements associatifs, les personnels des différentes institutions, etc. C'est pour cette raison que la prospective territoriale est dite **participative** car elle va mobiliser par des groupes de réflexions, ou croiser par des échanges, les visions qu'ont ces différents acteurs de leur territoire. Elle s'appuie donc à la fois sur des connaissances techniques (observatoires, statistiques, enquêtes...) et sur des méthodes d'animation de groupes.

La prospective territoriale se situe généralement à un horizon de 10 à 15 ans – *c'est l'échelle du temps humain dans les cycles du changement* –, tout en regardant le passé sur une durée 4 à 5 fois plus longue. La prospective territoriale travaille parfois – *mais ce n'est pas obligatoire* – à partir de scénarios d'évolution. Enfin, la prospective territoriale s'appuie pour partie sur un socle informationnel donnant l'état du territoire, ce socle informationnel étant issu des données de l'observation des phénomènes urbains (Cf. fiche M1).

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à maîtriser et à exploiter des données pluridisciplinaires concernant l'économie, la démographie, la sociologie, les logiques d'acteurs et la sociologie des organisations, les composantes de la structure matérielle du territoire, etc.
- Capacité à exploiter les analyses environnementales (climat, écologie, énergies, biodiversité...).
- Capacité de synthèse afin de croiser ces différentes logiques.
- Capacité de questionnement et d'analyse afin de faire émerger des signaux faibles, des ressources présentes ou virtuelles. Capacité à faire travailler les groupes de réflexions participatifs à partir de ces paramètres et à produire du décalage par rapport aux logiques socio-économiques présentes.
- Capacité à l'animation de groupes et à des démarches de créativité dans les groupes d'acteurs.
- Capacité à faire émerger des scénarios d'évolution

### Savoir-faire et savoir-être

- Les savoir-faire doivent s'ancre dans les disciplines pluridisciplinaires de la socio-économie, de la géographie, des dynamiques sociales, du paysage et de l'environnement, de l'état d'équipement du territoire (services, infrastructures...), etc.

- Ils doivent aussi s'appuyer sur l'analyse et le décryptage de la vision territoriale et de son avenir qu'ont les différents types d'acteurs intervenant aux différentes échelles du territoire : entreprises, groupes de la société civile, pouvoirs publics, cadres sociaux et culturels, professionnels impliqués dans l'aménagement du territoire...
- Les savoir-faire relèvent des techniques de l'animation de groupe, des techniques d'accompagnement de la réflexion participative, des techniques destinées à faire émerger la créativité et du décalage par rapport à des représentations conformistes.
- Au titre des savoir-faire et des savoir-être, figure aussi l'aptitude à faire avancer des réflexions au sein de milieux disparates, voire contradictoires, en évitant les blocages (dynamique d'ouverture des idées).

## Produits

- En matière territoriale, on parle ***d'exercice de prospective territoriale*** au sens où il ne convient pas forcément de produire un rapport, mais plutôt de créer une dynamique de réflexion et de projection dans l'avenir de l'ensemble des acteurs du territoire afin de produire des pistes d'actions ou de mobiliser des forces vives. On parle souvent de « *mettre en mouvement une société locale* ».
- Dans un second temps, les produits dérivés d'un exercice de prospective territoriale peuvent être de définir la relance de territoires en difficulté, de développer une stratégie de développement à moyen ou à long terme, de créer des cadres de coopération et de suivi entre les différentes catégories d'acteurs du territoire, de mettre en chantier un document de planification, etc.

## M4 – Assistance à la commande publique

### Missions

Les missions d'assistance au processus de la commande publique visent à permettre au maître d'ouvrage de bâtir un appel d'offre qui soit le plus précis possible. L'intervention d'un urbaniste se fait en quatre temps :

- 1) En amont du lancement de l'appel d'offre : identifier les ressources adaptées au projet urbain qui seront le mieux à même de répondre aux enjeux du projet (interne ou externe) et transmettre les informations pertinentes aux décideurs (politiques, cadres dirigeants...) afin de leur permettre de choisir la procédure la mieux adaptée.
- 2) Au moment de la phase élaboration d'un appel d'offre : permettre de définir les spécificités d'un projet d'aménagement et d'urbanisme, d'assurer la définition précise du projet, de définir les besoins, d'identifier la procédure de consultation la plus adaptée.
- 3) Au moment de la réception des offres, afin d'aider la maîtrise d'ouvrage à les analyser.
- 4) En parallèle, l'urbaniste s'assure de la construction financière adéquate au sein de la collectivité : inscription aux budgets, planning de l'opération.

L'urbaniste est la « rampe de lancement » du projet

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Maîtrise juridique du droit de l'urbanisme, de l'environnement et du code des marchés publics.
- Maîtrise juridique ou bonnes connaissances des procédures des marchés publics.
- Maîtriser le processus de conduite d'opération et de pilotage.
- Maîtriser les outils de communication et de négociation, pour gérer au quotidien les relations avec les élus, les différents services de la collectivité, les entreprises, les partenaires, les habitants.
- Maîtriser l'analyse technique des offres afin d'éclairer le choix des commissions d'appel d'offres.

### Savoir-faire et savoir-être

- Savoir échanger et co-construire avec les spécialistes de la commande publique pour définir le meilleur cadre d'achat en fonction du besoin, de ses contraintes et de ses échéances.
- Savoir s'inscrire dans une interface politique/technique.
- Savoir définir et formuler un besoin intelligible et appropriable par les prestataires candidats.
- Assurer une interface, une « passerelle », entre les prestataires et les gestionnaires de marchés, faciliter la communication, anticiper les éventuels blocages ou incompréhensions.
- Veiller à l'adéquation marchés / finances au travers de la programmation et de l'exécution financières.

### Produits

- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Bilan d'analyse des candidatures
- Tableau d'analyse des offres

## M5 – Mise en œuvre de co-construction de projets et des processus participatifs

### Missions

Longtemps envisagé sous le seul angle normatif et réglementaire de la concertation, l'urbanisme nécessite de plus en plus de co-construire le projet avec tous ses acteurs (élus, services techniques, professionnels des autres métiers, habitants, usagers, etc.). La co-construction commence souvent très en amont du projet, quand le terrain est encore en friche, le projet en latence, et qu'une phase d'urbanisme transitoire ou tactique s'impose. La co-construction dure tout au long du projet et peut revêtir plusieurs configurations de travail :

- avec les partenaires politiques, institutionnels et techniques (élus, services, professionnels), autour de l'élaboration et l'affinement des méthodes à déployer (par ex. ateliers, entretiens, parcours commentés), des modes de rendu et des livrables, etc.).
- au sein de l'équipe de travail qui associe fréquemment des praticiens de plusieurs disciplines (architectes, paysagistes, sociologues, géographes, agronomes, écologues, spécialistes des mobilités, du développement soutenable, etc.). L'urbaniste n'est pas toujours, loin s'en faut, mandataire principal, mais il porte souvent la responsabilité du travail en bonne intelligence.
- avec les acteurs locaux (habitants, usagers, associations, entreprises, etc.) et les autres porteurs d'expertise ou de regards (ex. artistes ou chercheurs) parfois qualifiés de « maîtrise d'usage ». Ces actions permettent de dessiner un projet à ses différentes étapes (pré-programmation, AVP sommaire, esquisses, etc.) sous la forme de documents d'urbanisme (programme spatial) ou d'actions concrètes, événementielles, temporaires, de préfiguration ou pérennes. Certaines de ces actions prennent la forme d'installation dans des locaux, jardins, espaces en friche, espaces publics à requalifier lors de phases d'urbanisme transitoire.

Pour co-construire le projet, l'urbaniste mobilise ses compétences et ses savoir-faire en matière de pratique, de méthodologie et de compréhension des jeux d'acteurs, mais aussi son savoir-être de façon à adopter une posture conforme à sa fonction médiatrice.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à organiser la co-construction par la mise en place de supports intelligibles et propices au débat (avec la maîtrise d'ouvrage, mais également au sein de la maîtrise d'œuvre avec les différents co-traitants).
- Capacité à comprendre la logique des acteurs et des destinataires du projet (intérêts, stratégies, pratiques, leadership), à accompagner leurs réunions pour les faire collaborer, en traduisant au besoin les enjeux des uns et des autres par catégorie d'acteurs.
- Capacité à maîtriser la prise de parole face à divers publics (traduction et médiation).
- Capacité à l'écoute et à l'empathie vis-à-vis des différents acteurs impliqués dans le projet permettant d'adopter une posture de médiateur.

### Savoir-faire et savoir-être

- Animer des réunions publiques, des ateliers participatifs en d'urbanisme, de présentation de résultats
- Permettre l'écoute de chacun et l'organisation du débat afin de favoriser l'intelligence collective et pour cela, maîtriser les théories et les méthodes de la participation et de la concertation.
- Assurer sa position professionnelle et déontologique dans son rapport aux maîtrises d'ouvrage et d'usage.

## Produits

- Organisation d'ateliers, de réunions, avec les différents acteurs concernés.
- Réalisation de compte-rendu détaillés et appropriables par l'ensemble des acteurs
- Organisation de visites ou voyages de référence.
- Création de forums-expositions interactifs.
- Création d'espaces de co-construction (type maison de projet) et réalisation ou accompagnement d'actions concrètes collectives (type création de mobiliers urbains avec du matériel recyclé, préfiguration d'espaces publics, etc.).
- Mise au point de la méthode avec les différents acteurs.

## M6 – Planification - Élaboration des documents réglementaires et stratégiques

### Missions

En urbanisme, la planification ou l'élaboration des documents réglementaires consiste à élaborer des documents prescriptifs dont le contenu est encadré par différents codes : code de l'urbanisme, code de l'environnement, code général des collectivités territoriales, etc.

À travers de la norme et du droit, ces documents produisent des directives stratégiques pour les territoires concernés. Ils fixent les orientations de développement des collectivités, les projets de territoires, ils définissent l'affectation de l'espace, ils régissent les protections, ils encadrent la construction et l'aménagement, etc. La planification en urbanisme s'articule dans la plupart des cas à travers une spatialisation des actions ou des réalisations.

Ces démarches se déclinent à différentes échelles, du grand territoire jusqu'à l'aménagement de secteurs opérationnels bien définis.

À travers la planification ou l'élaboration des documents réglementaires, les collectivités fixent les objectifs politiques, sociaux, économiques et environnementaux à court, moyen ou long terme sur un territoire donné, rural ou urbain. À ce titre, cette planification s'inscrit dans une visée stratégique de l'évolution du territoire ou des secteurs, en intégrant le contexte historique, socioéconomique, géographique et spatial, environnemental., les logiques géographiques et spatiales, les dynamiques à l'œuvre des agents économiques et des populations, les politiques publiques et les dispositifs institutionnels, ainsi que les enjeux de développement.

Parfois ces documents s'accompagnent de livrets à caractère incitatif, pédagogique ou d'orientation sans avoir de portée normative ou réglementaire, comme les cahiers de recommandations.

Toutefois, d'autres types de documents peuvent avoir une existence propre comme par exemple dans le cas des chartes. Ou bien encore ce sont des documents d'orientation sans portée réglementaire que se donnent les collectivités pour fixer leurs orientations sur le long terme comme par exemple un plan bleu pour l'aménagement des espaces aquatiques

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à exploiter les données multicritères concernant un territoire et capacité à hiérarchiser leur exploitation
- Capacité à conduire ou à piloter des approches pluridisciplinaires dans le cadre de l'analyse des dynamiques territoriales.
- Capacité à identifier les enjeux historiques, socioéconomiques, géographiques et spatiaux d'un territoire pour sa planification et son développement.
- Capacité à identifier les ressources matérielles et humaines dans un territoire.
- Capacité à intégrer les enjeux écologiques, environnementaux, de protection des risques et de sobriété foncière dans la démarche d'élaboration des plans et projets.
- Capacité à élaborer avec l'autorité décisionnelle, ainsi qu'avec différents acteurs concernés, une stratégie ou une ambition pour le territoire.
- Capacité à spatialiser un projet et articuler les différents enjeux au sein des dimensions géographiques et territoriales.
- Maîtriser l'environnement juridique de l'urbanisme et de l'aménagement (code de l'urbanisme, code de l'environnement, code de la construction et de l'habitation, code général des collectivités territoriales, code de la voirie routière, code de l'expropriation, etc.).
- Connaître le déroulement des procédures d'élaboration des plans et projets et capacité à les conduire en coopération avec l'autorité décisionnelle.

- Maîtriser les différentes techniques de représentations (cartographie, SIG, vue en plan, perspectives, modélisation 2D ou 3D, maquettes...) avec un souci de bonne lisibilité pour le public.

### Savoir-faire et savoir-être

- Savoir comprendre les logiques de l'autorité décisionnelle tout en développant des méthodes pédagogiques à son égard afin de pousser l'ambition du projet
- Savoir construire avec tact la relation avec l'autorité décisionnelle commanditaire tout en restant vigilant sur la déontologie de l'urbaniste.
- Savoir décrypter le jeu et le positionnement des différents acteurs, mais aussi leurs logiques, au sein du territoire.
- Savoir dialoguer ou gérer les divergences entre les différents acteurs, et savoir se positionner vis-à-vis de ceux-ci.
- Savoir mettre l'habitant (bien-être) et les activités économiques (bon fonctionnement) au cœur du projet de territoire.
- Être capable d'animer la construction d'une vision stratégique pour un territoire avec la collectivité tout en procédant de manière progressive et pédagogique avec le commanditaire.
- Savoir assurer la cohérence globale d'un plan ou projet.
- Savoir développer la transversalité entre tous les paramètres et les facteurs interagissant sur un espace ou un territoire.
- Savoir développer un travail collaboratif avec des professionnels d'autres disciplines.
- Savoir intégrer les logiques et les principes de la composition urbaine ou de l'armature urbaine dans le cas de la spatialisation des plans et projets.
- Savoir intégrer les dispositions réglementaires des normes supérieures opposables aux plans ou au projet (niveau départemental, régional, État, union européenne...).
- Savoir dialoguer avec les partenaires institutionnels (personnes publiques associées, etc.).
- Savoir traduire réglementairement les objectifs ou les orientations stratégiques, tout en veillant à l'opérationnalité pragmatique des projets et des aménagements.
- Savoir faire preuve de vigilance au regard de problèmes juridiques potentiels (contentieux, difficultés d'interprétation...) dans un dossier et savoir pressentir leurs conséquences à terme.

### Produits

- Sraddet, Scot, PLU, PLH...
- Zac, PA, OAP...
- RLP...
- Cahiers de recommandations architecturales ou paysagères, chartes d'urbanisme commercial...
- Documents d'orientation : plan bleu, plan vert, plan vélo, plan transport...

## M7 – Rédaction des règles d'urbanisme et d'aménagement

### Missions

La rédaction des règles d'urbanisme et d'aménagement vise à encadrer la mise en œuvre d'un projet de construction. Après approbation selon les procédures légales, ces règles sont rendues opposables aux tiers. Il s'agit d'établir une réglementation sur un périmètre particulier dans le respect du code de l'urbanisme, et des politiques publiques nationales. L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme s'appuiera sur ces règles.

Ces activités ont différentes applications. Elles peuvent concerner :

- Soit un territoire au travers des documents de planification ou de protection (Srdet, PLU, AVAP, PPR, RLP...). La traduction réglementaire du projet public s'effectue selon une méthode qui nécessite connaissances juridiques et maîtrise de la concertation. La rédaction des documents réglementaires se traduira par la transcription de règles strictes (conformité) ou de règles plus souples (compatibilité)
- Soit, à une échelle plus restreinte, l'aménagement de quartiers, de zones d'activités, de projets de constructions (ZAC, PA...) au travers d'une procédure d'aménagement ou d'un document contractuel annexé ou non à ces procédures (cahier de recommandations architecturales et paysagères, cahier des charges de cession, charte...).

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Maîtrise juridique du droit de l'urbanisme, de l'environnement et droit civil.
- Maîtriser la hiérarchie des normes (documents supra communaux, documents communaux...), et maîtriser les questions de compatibilité, de conformité....
- Connaître les outils réglementaires issus du code de l'urbanisme.
- Connaître la composition des documents de planification urbaine et la portée juridique des pièces qui le compose.
- Capacité à analyser les fonctions urbaines, le fonctionnement urbain, le paysage urbain et naturel et à formuler des propositions visant au maintien ou à l'amélioration du cadre de vie.
- Maîtriser l'articulation entre les différents supports de la règle (graphique et écrite ; par exemple : règlement, OAP, lexique d'un PLU, plan de composition, cahier des charges de cession dans un lotissement...).
- Connaître le processus d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme.
- Connaître le processus d'instruction d'une demande d'affichage publicitaire.

### Savoir-faire et savoir-être

- Savoir anticiper les difficultés d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme en proposant des règles claires et applicables.
- Savoir impliquer les acteurs associés à l'application de la règle (élus, services des collectivités territoriales concernés, chambre d'agriculture...).
- Savoir concerter avec les destinataires de la règle (concepteurs, aménageurs, pétitionnaires, propriétaires...).
- Présenter systématiquement le produit au service instructeur qui est en charge de l'application de la règle.
- Savoir faire preuve de pédagogie lors des réunions de travail (éviter les discours trop techniques ou juridiques, utiliser des croquis, des exemples).

- Savoir s'appuyer sur la pédagogie déployée lors de l'écriture du règlement pour proposer des documents destinés à la compréhension.
- Savoir tenir compte des réglementations annexes dans l'écriture du règlement (loi sur l'eau, gestion des eaux pluviales, zones humides...); environnement (gestion des risques, installations classées...).
- Savoir travailler en équipe (architectes, maîtres d'œuvres, programmistes...), interpréter et tenir compte des conditions d'aménagement dans la rédaction de la règle.

## Produits

- Règlements écrits et graphiques du Plan Local d'Urbanisme et justifications de ces derniers en regard du rapport de présentation.
- DOO (document d'orientations et d'objectifs) du Schéma de Cohérence Territorial.
- Règlement Local de Publicité.
- Études Loi Barnier (amendement Dupont) en application du L.111-8 du code de l'urbanisme.
- Règlements écrits et graphiques (plan de composition) d'un lotissement (permis d'aménager)
- Règles d'aménagement d'un cahier des charges de cession de terrain.
- Cahier de recommandations architecturales, patrimoniales et paysagères ou document de sensibilisation.

## M8 – Fonction de sécurisation des procédures d'urbanisme et d'aménagement

### Missions

Chaque projet d'aménagement ou de planification (document d'urbanisme) prête le flanc à contestation. La rigueur juridique est donc de mise pour l'urbaniste afin de sécuriser les procédures et de ne pas compromettre à terme l'applicabilité des règlements.

Dans les procédures d'urbanisme ou de montage d'un projet urbain, il convient d'en maîtriser le contenu et le déroulement. En effet, les actes qui en découlent peuvent être attaqués, ce qui aboutit parfois à des annulations par le tribunal administratif.

La maîtrise du fond et de la forme fait donc partie intégrante des métiers de l'urbaniste dans ses missions de conseil, d'expertise et de vigilance juridique. Les procédures deviennent de plus en plus nombreuses et complexes et nécessitent un niveau d'expertise et de connaissance important.

Dans les actes officiels, ces missions sont assurées, soit par les services internes, soit par des bureaux d'études externes à la collectivité.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Maîtrise juridique en droit de l'urbanisme, de l'environnement et du domaine public (CG3P).
- Maîtriser les techniques foncières, environnementales et VRD
- Connaissance du contenu des dossiers à sécuriser (PLU, DUP, ZAC, Permis d'aménager...)
- Connaissance des procédures d'urbanisme, des procédures d'aménagement...
- Connaissance des procédures environnementales accompagnant la procédure d'urbanisme ou l'opération d'aménagement.
- Connaissances des règles régissant les enquêtes publiques.

### Savoir-faire et savoir-être

- Être en veille juridique et réglementaire permanente.
- Savoir piloter et planifier la coordination du montage de dossier avec rigueur et sens de l'anticipation.
- Savoir assister le maître d'ouvrage dans la rédaction des actes nécessaires à la conduite et à l'aboutissement de la procédure.
- Être en mesure de conseiller les maîtres d'ouvrage pour le choix et le contenu des études ou des prestations de services à effectuer.
- Savoir associer et mobiliser tous les acteurs impliqués en aval au dossier ou au projet avec sens de la pédagogie.
- Savoir faire preuve d'empathie et d'écoute envers les logiques, parfois contradictoires, des différents acteurs impliqués.
- Avoir une bonne connaissance des jeux d'acteurs politiques et administratifs afin de faire comprendre et valider les décisions
- Savoir orienter vers la procédure adaptée à la situation rencontrée, tout en sachant la justifier.

## Produits

- Production des actes, encadrement, sécurisation de la procédure (délibérations, arrêtés, courriers...) liés aux plans locaux d'urbanisme (mise à jour, modification simplifiée, modification de droit commun, révision « allégée », déclaration de projet, révision générale)
- Production des actes, encadrement, sécurisation de la procédure liés :
  - au règlement local de publicité (mise en place et évolution) ;
  - à la déclaration d'utilité publique (pour un projet d'aménagement) et de mise en compatibilité ;
  - au classement et déclasséement du domaine public ;
  - au lancement et au déroulement d'une enquête publique ;
  - à la procédure de « *bien en l'état manifeste d'abandon* », « *bien sans maître* ».
- Montage d'opération complexes réalisés en une ou plusieurs phases, formalisés au travers d'une ZAC, d'un lotissement ou d'un permis de construire

## M9 – Programmation urbaine

### Missions

La programmation urbaine se présente comme une démarche de projet.

Elle s'exprime à différentes échelles, celle de l'îlot, celle d'un périmètre d'aménagement, celle du territoire. Elle s'attache à caractériser un contexte territorial en appréciant la qualité des ressources locales et les défis à relever, en tenant compte qu'un territoire est à la fois habité, visité et actif.

Elle permet d'établir la connaissance d'un territoire, d'analyser la qualité des existants bâtis ou non bâtis composant un site d'intervention, d'établir les besoins d'évolution nécessaire à l'amélioration du cadre de vie, d'identifier les fragilités et contraintes s'imposant à l'action, de repérer les atouts et les dynamiques propres à lancer une opération urbaine de type amélioration, restructuration, rénovation, recyclage, ou transformation.

Elle consiste à poser un état des lieux des existants physiques d'un site dans leurs aspects spatiaux, paysagers, architecturaux, fonctionnels et techniques, par l'exploitation de données.

Elle s'intéresse à l'expression des dynamiques locales par l'analyse des pratiques sociales, par l'appréciation des usages observés, par l'écoute active.

Elle traduit les besoins à satisfaire dans différents domaines : l'habitat, les activités économiques, l'armature commerciale, l'économie résidentielle, la valorisation touristique, la préservation du patrimoine naturel, l'équilibre du vivant.

Elle établit des objectifs à atteindre pour chacun des domaines jugés prioritaires ; elle rappelle le système des contraintes à respecter ; elle dégage les éléments de site susceptibles d'appuyer une dynamique de projet.

Elle positionne les exigences de projet par la reformulation croisée des enjeux, par la formalisation partagée des orientations d'actions, par l'argumentation des définitions programmatiques, par l'expression spatialisée des intentions d'aménagement.

Elle permettra de rechercher les principes du fonctionnement du site, notamment sous l'angle des relations *site/ville/territoire*, et des principes de l'attractivité, notamment sous l'angle des relations *activités/qualité d'usage/confort des dispositifs*.

Elle fonde un diagnostic partagé présentant tout autant des fragilités et des dynamiques, des capacités et des opportunités susceptibles ensemble de créer un dynamique de projet.

Elle fixe un ensemble d'objectifs liés l'ambition affichée en matière de qualité environnementale.

Elle entend rassembler les parties prenantes à une opération en les organisant autour d'une manière de faire partenariale et concertée ; elle repose sur des méthodes participatives impliquantes offrant la possibilité au maître de l'ouvrage de s'appuyer sur une décision documentée.

Dans le cas d'un projet précis, elle affichera la faisabilité de l'opération par une traduction économique des partis-pris d'aménagement en rendant compte de la faisabilité financière du projet en présentant les éléments de programme selon la maîtrise d'ouvrage qui lui sera associée.

La programmation urbaine apparaît comme une étape déterminante dans le déroulé d'un projet, dans l'expression de sa pertinence.

Elle permet de poser les fondements des actions à engager, puis d'accompagner dans le temps, dans la durée, et dans l'espace, la concrétisation de chacune des opérations composant le projet qu'elles soient liées à des considérations de construction ou d'aménagement.

Elle ouvre toutes les possibilités d'une aide à la conception des futurs espaces construits ou paysagers. Elle donne l'occasion de vérifier l'atteinte des intentions de développement durable, la pertinence spatiale, la qualité architecturale, l'organisation opérationnelle et la situation économique de l'opération envisagée, puis de s'assurer du respect des objectifs attendus et des contenus programmatiques définis.

La programmation urbaine se présente comme une clé essentielle, facilitant tout autant la réflexion que la prise de décision argumentée.

La démarche de programmation repose sur la capitalisation des connaissances et le retour des expériences. Elle apprécie les capacités et les dynamiques des décideurs et des acteurs socio-économiques, voire leurs limites ou insuffisances.

Elle évalue les allocations de ressources correspondant aux actions définies (en moyens de déploiement comme en ressources financières).

La démarche de programmation peut aussi contribuer à la construction d'une stratégie de développement pour la collectivité ou la maîtrise d'ouvrage, accompagner les décideurs dans les méthodes de management de projet ou encore participer à l'élaboration de modèles de gouvernance et de prise de décision.

Enfin, une mission de programmation peut aussi comprendre un volet de mobilisation des acteurs socio-économiques destinés à s'investir dans le projet, une mission de recherche d'investisseurs et d'animation de réseaux d'influence.

La fonction de programmation est donc une démarche complexe mobilisant de nombreuses compétences et savoir-faire croisés et transversaux.

Elle suppose une bonne capacité à apprécier les forces et les faiblesses d'un système local avant d'en proposer des perspectives de développement ou d'actions.

Elle ne se résume surtout pas ni à la quantification d'un nombre de logements, ni à un type d'entreprises à implanter, ni à des trames paysagères à aménager.

Elle devient un pilier indispensable pour répondre aux exigences des transitions actuelles (énergétiques, environnementales, numériques), au moyen d'une pratique professionnelle à part entière tissant des liens féconds entre les gens et les lieux, les espaces et les aménagements, la nature et le vivant.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à réaliser ou à piloter des diagnostics dans la sphère large de la sociologie et de l'économie, des institutions locales, des finances communales...
- Connaissance des processus économiques, de l'économie du logement...
- Connaissance sociologique sur les comportements des habitants, du marché immobilier, du fonctionnement des acteurs économiques, des cadres locaux...
- Dans le cas de la programmation d'un équipement, connaissance des données techniques et du fonctionnement des différents catégories d'équipements envisageables.
- Connaissance des mécanismes juridiques encadrant les différents types d'aménagement.

### Savoir-faire et savoir-être

- Savoir analyser la demande ou les besoins et les resituer dans les perspectives d'évolution dans le temps.
- Savoir contextualiser les besoins identifiés en fonction d'un environnement élargi sur le plan social, économique, géographique, etc.
- Savoir discerner les jeux d'acteurs, parfois contradictoires, qui s'expriment autour d'un projet ; avoir une attitude d'écoute entre les différentes parties prenantes dans un environnement élargi (social, économique, institutionnel...).
- Savoir questionner la maîtrise d'ouvrage au-delà des intentions premières d'un projet.
- Savoir animer une réflexion contradictoire entre les différents acteurs de la chaîne d'action (élus, administratifs, techniciens, bureaux d'études, financeurs, etc.).
- Savoir conseiller ou accompagner la maîtrise d'ouvrage dans une démarche de concertation ou de participation autour du projet.

## Produits

- Élaborer des diagnostics (globaux, synthétiques, transversaux) en repérant contraintes et potentialités d'opération et en identifiant les dynamiques et les contraintes sociodémographiques, économiques, environnementales et urbaines à l'œuvre sur le territoire.
- Mise au point d'une stratégie de développement économique et social d'un territoire ou d'une collectivité (projet urbain).
- Élaboration d'une stratégie immobilière (logements, locaux d'entreprise, bureaux, équipements publics) pour une collectivité ou un aménageur.
- Programme d'aménagement d'un espace urbain.
- Programme d'une zone d'aménagement.
- Programme fonctionnel et technique d'un équipement public.
- Mise au point de documents pédagogiques ou de communication d'un projet auprès du public.
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la conduite de son projet de développement.

## M10 – Composition spatiale et maîtrise d'œuvre urbaine

### Missions

La composition concerne l'organisation spatiale des territoires, quelles que soient leurs échelles. Nous avons affaire ici aux études de conception de l'espace et à la pratique de la maîtrise d'œuvre urbaine.

Que ce soit au niveau du plan du projet opérationnel ou du projet de territoire spatialisé, la composition urbaine est une des activités fondamentales du travail de l'urbaniste. La forme globale de la ville, mais aussi de ses parties, constituent l'un des enjeux majeurs de nos sociétés développées, que ce soit en termes esthétiques, fonctionnels, d'ergonomie, ou de lisibilité.

Cette mission relève prioritairement de professionnels qui maîtrisent le dessin et la composition spatiale.

Trois échelles doivent être envisagées dans la composition urbaine :

1 – au niveau de l'armature urbaine générale avec ses éléments structurants que sont les grandes infrastructures de transport et les trames écologiques, les grands équipements, etc. La composition urbaine contribue ici à assurer les fonctionnalités globales de la ville, l'articulation entre ses quartiers, etc.

2 – au niveau du projet opérationnel comme la ZAC, le permis d'aménager ou le permis groupé, mais aussi des études préalables en vue d'un aménagement. Au travers du travail de conception s'établit ainsi le lien entre les enjeux de matérialisation formelle des projets spatiaux avec les objectifs socio-économiques, environnementaux, culturels, fonctionnels... À cette échelle, deux logiques se combinent : l'organisation du projet en tant que tel à travers ses composantes morphologiques, ainsi que l'articulation du projet avec les autres parties de la ville ou du village, afin d'assurer cohérences et continuités.

3 – au niveau de l'espace public, c'est-à-dire du réseau constitué par les places, les espaces verts, les trames vertes et bleues, les voiries, les nœuds de circulation, etc. Ce sont ces espaces qui portent aujourd'hui fermement les enjeux pour la qualité et les aménités urbaines et environnementales.

L'approche en termes de composition spatiale n'est pas autonome : elle s'articule avec d'autres champs disciplinaires de l'urbanisme : le développement économique et social, la programmation, la production des règles d'urbanisme, le génie urbain, la gestion urbaine, etc.

Quel que soit le type d'aménagement ou de projet, la composition urbaine implique une culture historique et urbanistique, une approche de l'environnement et du paysage du territoire considéré, un sens des attentes et des comportements humains, une maîtrise de la composition formelle et une connaissance des techniques du génie urbain (voiries et réseaux) et du génie écologique (solutions fondées sur la nature).

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Maîtrise du dessin et de la conception du projet spatial, connaissance des principes de la composition formelle et des formes urbaines.
- Capacité à concevoir spatialement des projets d'urbanisme et d'aménagement à différentes échelles en s'appuyant sur la représentation graphique.
- Capacité à projeter et à produire des solutions spatiales jusqu'à la concrétisation matérielle.
- Capacité à situer l'intervention sur l'espace avec les dynamiques intrinsèques du territoire, les formes urbaines et les paysages, les pratiques et les usages des populations...
- Capacité à s'inscrire dans des structures de travail multi-partenariales (co-conception, co-traitance, sous-traitance...).

## Savoir-faire et savoir-être

- Savoir situer la composition spatiale par rapport aux autres disciplines opérant dans le projet et savoir coordonner ces logiques à travers la composition urbaine
- Savoir intégrer les logiques d'acteurs économiques, les mécanismes du comportement humain et des usages, les attentes sociales sur l'espace.
- Savoir s'articuler avec les prescriptions juridiques et réglementaires des procédures d'aménagement, des marchés publics...
- Savoir intégrer les logiques de l'économie de la construction et de l'aménagement.
- Savoir maîtriser les techniques de conduite et de planification des chantiers.
- Savoir coordonner les études et les prestations de service dans le cadre de collectifs de travail (rédaction de cahiers des charges, dévolution de la commande, suivi et contrôle...).

## Produits

- Projets de territoire (SRADDET, Scot, etc.), plans d'urbanisme (PLU, etc.)
- Projets de quartier, plan masse (ZAC, permis d'aménager, etc.)
- Projets d'espaces publics et de voirie, projets d'aménagement de paysage.
- Conseil en amont auprès de la maîtrise d'ouvrage, du programmiste, d'un bureau d'étude spécialisé, en vue de la stratégie ou de l'élaboration d'un projet d'aménagement ou de développement
- Suivi de maîtrise d'œuvre opérationnelle (suivi de projet, contrat de service).
- Conseil architectural et urbain à travers des organismes dédiés (CAUE, Agences d'urbanisme, etc.)

## M11 – Montage opérationnel et choix de la procédure

### Missions

Dans une opération d'aménagement, une fois le programme défini, les principes de la composition spatiale arrêtés, les obligations contractuelles et réglementaires posées, l'urbaniste doit pouvoir proposer un mode opératoire.

Celui-ci est fonction de la nature de l'opération (équipement, espace public, immobilier de logements, d'entreprises...), de la domanialité (maîtrise ou non du foncier), de sa complexité (démolition préalable, autres projets proches pouvant influencer...), des ressources financières et en ingénierie à disposition, du niveau de contrôle que les élus souhaitent exercer sur l'opération, du caractère tendu ou non du marché immobilier, etc.

Cette fonction ne peut être exercée que si, en amont, les objectifs et le programme ont été clairement définis. Le « monteur d'opérations » peut ainsi être amené à requestionner la maîtrise d'ouvrage. Comme tous les métiers de l'urbanisme, il nécessite de l'humilité et du dialogue car la solution la plus adaptée sera toujours du « sur-mesure » et devra s'adapter aux aléas du projet.

Cependant, dans certains cas, il arrive que le programme ne soit pas défini en amont par le maître d'ouvrage (cas par exemple d'une procédure de dialogue compétitif), celui-ci étant alors mis au point dans le cadre de la procédure de dialogue. L'urbaniste aura donc eu comme rôle de proposer cette procédure, puis d'en accompagner le déroulement.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Connaître et maîtriser les procédures opérationnelles et juridiques (droit administratif, de l'environnement et de l'urbanisme).
- Connaissance du droit et des règles des marchés publics et d'appel d'offre (code des marchés publics).
- Connaître et maîtriser les critères d'opérabilité et les composantes des projets : fonciers, financiers, juridiques, constructifs, environnementaux
- Capacité à traiter et gérer de nombreuses informations dans le cadre de jeux complexes d'acteurs

### Savoir-faire et savoir-être

- Aptitude à décomposer un projet urbain en opérations pour définir un calendrier, identifier les maîtres d'ouvrage et les partenaires, esquisser un bilan, puis à partir de ces éléments, construire le cadre organisationnel et financier du projet.
- Aptitude à gérer la répartition des compétences entre partenaires sur une opération (partenaires public-privé, privés) et leurs cultures d'entreprises respectives.
- Aptitude à organiser le travail partenarial et collectif.

### Produits

- Etudes des modes de réalisation
- Note d'organisation pour la mise en œuvre du projet
- Organigramme de projet
- Calendrier opérationnel
- Bilan d'opérations

## M12 – Direction, pilotage et suivi de projets opérationnels

### Missions

Il s'agit ici des compétences de « chef de projet » dans les opérations d'urbanisme. On désigne parfois ce champ de l'urbanisme par « urbanisme opérationnel », pour le différencier de « l'urbanisme réglementaire ».

Le chef de projet n'a pas forcément de moyen propre ; son rôle est de piloter et faire « avancer » le projet. La question de l'opportunité du projet ne se pose plus à ce stade. Le chef de projet doit le mettre en œuvre, en s'entourant d'une « équipe projet » dont les membres suivront les opérations selon leur compétence.

Pour mener à bien sa mission, le chef de projet doit pouvoir mobiliser deux qualités : l'une, qui dépend de lui, est sa motivation, l'autre, qui ne dépend que partiellement de lui, est dans la confiance et l'intérêt de son donneur d'ordre.

Tout en devant veiller à la bonne mise en œuvre du programme (respect des procédures, maîtrise des coûts, relationnel avec les décideurs – *élus, cadres dirigeants...* – et avec la population), il doit aussi rendre compte aux élus et aux partenaires. Il doit aussi négocier les éventuelles évolutions des financements, le calendrier et parfois certains éléments du programme.

Le chef de projet pourra s'appuyer sur des ressources spécifiques, notamment des cabinets spécialisés dans la coordination (OPCU : Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine), de manière à être plus présent sur le terrain et à disposer de documents didactiques facilitant les relations avec les élus et partenaires. De même, dans certaines situations, le recours à des cabinets spécialisés dans la concertation, permettent au chef de projet d'être plus neutre.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à organiser et réguler les interfaces entre les différents partenaires d'une opération : les institutions (communes, intercommunalité, État, institutions européennes) ; les partenariats public-privé ; les relations à la société civile et aux populations.
- Maîtriser les procédures opérationnelles, et juridiques (droit administratif, de l'urbanisme, de l'environnement, des marchés publics...).
- Capacité à constituer des équipes de travail pluridisciplinaire adaptées à la spécificité de l'opération.
- Capacité à traiter et gérer de nombreuses informations (thématiques, territoriales...) dans le cadre de jeux complexes d'acteurs.
- Capacité à définir et gérer un plan d'action (calendrier) : définition des priorités, des moyens, évaluation des objectifs...

### Savoir-faire et savoir-être

- Savoir organiser le travail partenarial et collectif.
- Faire preuve de qualité d'expression écrite, orale, graphique.
- Savoir superviser les phases de réalisation des opérations (dont chantier).
- Maîtriser les règles et les critères d'opérationnalisation des projets : fonciers, financiers, juridiques, constructifs, environnementaux.
- Savoir organiser la répartition des compétences entre partenaires sur une opération (partenaires public-privé, privés) et tenir compte de leurs cultures d'entreprises respectives.

## Produits

- Note d'arbitrage
- Note d'organisation
- Note d'étape,
- Documents de synthèse compréhensibles (cartographie des opérations année par année, calendrier prévisionnel, situation financière...)
- Bilan de concertation

## M13 – Pilotage des opérations de rénovation urbaine et de la politique de la ville

### Missions :

Ces missions concernent les opérations de renouvellement urbain en secteur Politique de la ville. Elles s'exercent au sein de la MO des collectivités ou des aménageurs. Elles consistent à impulser, coordonner ou piloter les opérations de renouvellement urbain dans les secteurs en difficultés.

Il s'agit :

- des projets partenariaux contractualisés et cofinancés aux montages complexes. Ils s'inscrivent dans des cadres supra communaux (cf. Contrats État-Régions, ANRU, etc.) ;
- des projets de long terme à articuler avec des attentes de court terme manifestées tant par des populations socialement fragilisées que par des élus locaux ;
- des projets urbains imbriqués à des projets de développement ou d'accompagnement social, passant généralement par du management d'équipes de terrain pluridisciplinaires.

Le pilotage du projet urbain en contexte dit « politique de la ville » implique l'intégration de domaines spécifiques et imbriqués tels que :

- l'habitat : logement social, copropriétés fragiles ou dégradées (réhabilitation, résorptions de l'habitat insalubre, passoires thermiques, politique de peuplement, relogements), organisation de parcours résidentiels ;
- l'accessibilité : enjeu de desserte TC (lignes fortes, problématique tarifaire...), déploiement des modes doux (moins spontanément appropriés qu'en hyper-centre), notion récurrente de « désenclavement » renvoyant tant à l'accessibilité qu'aux problématiques de ségrégation spatiale ;
- l'activité économique : problématique de l'offre commerciale, des bassins d'emploi et de l'insertion par l'économie ;
- les services et le social, enjeux de l'accompagnement des publics fragilisés : insertion, formation, présence des services publics, sécurité et prévention, équipements culturels, sociaux, médico-sociaux ...
- sans pour autant perdre de vue les composantes imposées de tout projet urbain : enjeux environnementaux, accessibilité pour tous (handicapés...), îlots de fraîcheurs, services urbains... (sur le pilotage des projets urbains, cf. fiches suivantes M14 et M15 ; voir également fiche M9 sur la programmation urbaine).

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Connaître les différentes procédures de passation des marchés, de montage de projets.
- Capacité à répondre aux appels à projets des différentes instances : État, Région, Europe... Mobiliser et suivre les financements.
- Capacité à identifier les prestations extérieures nécessaires et à passer les marchés afférents.
- Maitriser le pilotage des études, capacité au management des équipes de terrain.
- Capacité à traduire le projet urbain dans sa temporalité, du court terme au long terme.

### Savoir-faire et savoir-être

- Savoir organiser la gouvernance des différents niveaux de collectivités impliqués, les différents services de l'État, les bailleurs et les corps intermédiaires.
- Savoir impulser et piloter les démarches participatives et de concertation, en lien étroit avec les collectivités concernées.
- Être en mesure de faire le lien entre projet urbain, projets de réhabilitation et cadre de vie au quotidien.
- Savoir mobiliser et structurer le partenariat.
- Savoir conduire un processus de concertation.
- Aptitudes à la communication et à la pédagogie du projet.

### Produits

- Contrats de partenariats
- Organisation et pilotage des partenariats des projets : urbains, immobiliers...
- Actions et démarches de concertation
- Rendu-compte qualitatif, quantitatif et chiffré aux partenaires
- Marchés de prestation intellectuelle et de travaux

## M14 – Coordination de projets urbains ou de territoires

### Missions

Nous parlons ici d'un urbaniste exerçant au sein de la maîtrise d'ouvrage (collectivités locales...) ou en maîtrise d'ouvrage déléguée (bureaux d'études ou agences externes...). Il s'agit ici de la fonction de coordinateur de projets urbains ou de territoire (tant au sens de projet urbain opérationnel circonscrit que de planification à l'échelle d'une collectivité) ; il joue un rôle crucial dans le développement et la mise en œuvre de projets territoriaux aux différentes échelles de compétences de la structure.

Il est chargé de la planification, de la gestion et de la coordination des initiatives visant à favoriser le développement (économique, social et environnemental) à travers la réalisation de projets urbains ou de territoire. Ses missions transversales comprennent l'évaluation des besoins spécifiques du territoire pour identifier les priorités d'action, l'élaboration d'objectifs clairs et de stratégies efficaces pour atteindre les résultats souhaités, ainsi que l'engagement et la mobilisation des parties prenantes locales, y compris les élus, les entreprises, les associations et les citoyens. Il assure également une gestion rigoureuse des ressources humaines, financières et matérielles pour optimiser l'impact des projets, et met en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès et ajuster les actions en conséquence.

Dans ce rôle, l'urbaniste en charge de l'aménagement veille à la cohérence des actions entreprises et à leur conformité avec les politiques publiques et les attentes des habitants, garantissant ainsi une approche intégrée et participative du développement territorial :

- Analyse des besoins du territoire : l'urbaniste commence par réaliser ou piloter un diagnostic approfondi du territoire pour identifier les besoins et les opportunités de développement à partir des données socio-économiques, environnementales et culturelles pour comprendre les enjeux locaux.
- Définition des objectifs et des stratégies : en collaboration avec les acteurs locaux, il définit les objectifs à atteindre et élabore des stratégies adaptées pour répondre aux besoins identifiés. Il veille à ce que ces objectifs soient cohérents avec les politiques publiques et les attentes des habitants.
- Mobilisation des acteurs locaux : l'urbaniste joue un rôle clé dans la mobilisation des acteurs locaux, tels que les élus, les associations, les entreprises et les citoyens. Il organise des réunions, des ateliers et des consultations pour recueillir leurs avis et les impliquer dans le projet.
- Gestion des ressources et des budgets : Il est responsable de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation des projets. Il établit des budgets, recherche des financements et veille à l'utilisation optimale des ressources disponibles (s'il est dans une collectivité, mais pas en dehors).
- Suivi et évaluation des projets : l'urbaniste met en place des outils de suivi et d'évaluation pour mesurer l'avancement des projets et leur impact sur le territoire. Il analyse les résultats obtenus, identifie les points d'amélioration et ajuste les actions en conséquence.
- Cohérence et alignement des actions : l'urbaniste veille à la cohérence des actions menées et à leur cohérence avec les politiques publiques locales, régionales et nationales. Il s'assure que les projets contribuent au développement durable et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et au bon fonctionnement des entreprises.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Connaissance des politiques publiques et des dispositifs de financement.
- Maîtrise des outils de gestion de projet (diagramme de Gantt, PERT, etc.).
- Compétences en analyse territoriale et en diagnostic de territoire.
- Capacité à élaborer des plans d'action et des stratégies de développement.
- Maîtrise de la gestion budgétaire et financière.
- Maîtrise des techniques de concertation et de participation citoyenne.
- Maîtrise de l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation de projet.

### Savoir-faire et savoir être

- Savoir animer des réunions et des groupes de travail.
- Avoir des aptitudes à la négociation et à la médiation entre les différents acteurs du territoire.
- Savoir communiquer et sensibiliser les parties prenantes.
- Avoir des aptitudes pour gérer des conflits et la résolution de problèmes.
- Savoir gérer l'organisation et la gestion du temps.
- Faire preuve d'adaptabilité et de réactivité face aux imprévus.
- Savoir assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des actions.

### Produits

- Compte-rendu de réunion
- Notes de synthèse
- Relevés de décision
- Planning
- Tableau d'avancement

## M15 – Ordonnancement - Pilotage - Coordination des projets urbains (OPCU)

### Missions

Il est important avant toute chose de définir cette mission qu'est l'OPCU (Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbain).

Les missions d'OPCU ont été mises en place face à la complexité croissante des projets de renouvellement urbain, de création et de transformation de quartiers, la requalification des friches urbaines, etc. Nous parlons ici des projets concrets à visée opérationnelle ; nous ne sommes pas ici dans le projet de planification spatiale (SCot, PLU...) ou le projet politique de territoire.

Par le nombre d'acteurs publics et privés concernés, l'étendue ou la complexité des périmètres, le nombre d'opérations particulières en cause, les contraintes temporelles de la réalisation d'une opération, ces projets d'intervention sur la ville sont d'une grande complexité.

Ils concernent aussi les rapports avec les habitants, avec les riverains et avec les usagers impactés par ces opérations. Ces opérations ont aussi des interactions avec le fonctionnement de la ville (perturbations sur les réseaux techniques urbains, l'activité économique, la circulation...)

Les complexifications croissantes depuis les années 80/90, notamment dans le cadre de la Politique de la ville, ont conduit les pouvoirs publics à promouvoir des méthodes et des processus afin de faire bénéficier aux porteurs de projets une expertise dans le pilotage et le déploiement de ceux-ci dans toutes leurs dimensions, qu'elles soient opérationnelles, juridiques, sociales, financières ou techniques. Confrontés à ces situations en phase de réalisation, les urbanistes ont fait évoluer leurs pratiques, en développant de nouvelles missions adaptées à ces enjeux.

Les missions OPCU ont pour rôle d'assurer la coordination entre les différentes entités qui interviennent dans le processus, d'organiser le planning, d'organiser les conditions de réalisation du projet dans son contexte urbain, mais aussi de mettre en place une démarche de prévention des risques du chantier.

L'urbaniste OPCU est un professionnel qui doit comprendre à la fois les fonctionnements actuels et futurs de l'environnement urbain autour du projet, les contingences techniques et économiques des parties prenantes, mais aussi des acteurs sociaux concernés.

Ses missions principales incluent le pilotage et la coordination des différents processus ainsi que la supervision des relations entre les différents partenaires. Il est garant des prérequis, notamment juridiques, pour le démarrage de la phase opérationnelle, puis il veille au bon enchaînement des chantiers. Il fait le lien entre les différents acteurs du projet (collectivités, maitres d'ouvrages et professionnels). L'OPCU joue également un rôle crucial dans la résolution des problèmes, des conflits et des imprévus.

**Ordonnancement** : L'OPCU élabore le phasage général du projet en tenant compte des contraintes urbaines, techniques, financières et réglementaires de l'ensemble des partenaires. Il définit les différentes phases du projet et les conditions de leur enchaînement ainsi que les délais associés.

**Pilotage** : Il supervise les opérations pour s'assurer du respect des délais et de la qualité des réalisations. Il met en place des tableaux de bord et des outils de suivi pour contrôler l'avancement du chantier.

**Coordination** : les opérations d'ampleur génèrent une concomitance de chantiers pour lesquels il faut limiter autant que faire se peut les interfaces négatives afin d'éviter les conflits d'usages et les dysfonctionnements.

**Respect des normes et de la sécurité** : L'OPCU veille au respect des normes et de la sécurité afin d'assurer au mieux le fonctionnement urbain dans et autour des opérations.

### Compétences techniques & socle de connaissances

- Maîtriser les techniques de pilotage et d'ordonnancement.
- Maîtrise des logiciels de gestion de projet (MS Project, Primavera, etc.).
- Connaissance des normes et réglementations en vigueur pour les procédures d'aménagement et de passation des marchés publics et privés.
- Capacité à lire et interpréter les plans et les documents techniques.
- Connaissance des prérogatives des maîtrises d'ouvrage publiques et privées, et des autres acteurs.
- Maîtriser la gestion des risques et des imprévus.
- Maîtriser les outils de suivi de chantier (tableaux de bord, reporting, etc.).

### Savoir-faire & savoir-être

- Savoir construire avec tact la relation avec l'autorité décisionnelle commanditaire tout en restant vigilant sur la déontologie de l'urbaniste.
- Savoir décrypter le jeu et le positionnement des différents acteurs, mais aussi leurs logiques, au sein de la production de l'opération.
- Savoir dialoguer avec l'ensemble des intervenants et parties prenantes, ou gérer les divergences entre les différents acteurs, et savoir se positionner vis-à-vis de ceux-ci.
- Savoir accompagner les collectivités et les aménageurs dans leur démarche de projet
- Savoir intégrer les logiques urbaines dans le pilotage et l'ordonnancement des chantiers pour en limiter les nuisances.
- Savoir développer la transversalité entre tous les paramètres et les facteurs interagissant sur le périmètre opérationnel et à ses abords.
- Nécessité de rester en veille juridique et réglementaire.
- Savoir orienter stratégiquement et juridiquement les maîtres d'ouvrages dans leurs prises de décisions.
- Savoir assister l'aménageur en cas de situation précontentieuses et contentieuses.
- Comprendre les logiques des temporalités, parfois différentes ou contradictoires et savoir développer la vigilance sur les plannings.

### Produits

- Organigramme interrelationnel d'acteurs
- Note d'ordonnancement
- Planning opérationnel
- Carnet de phasage
- Tableau itératif de suivi et de reporting
- Compte-rendu de réunion

## M16 – Communication-diffusion de projet urbain ou de territoire

### Missions

Aujourd'hui, peu d'actions ou d'opérations urbaines ne se conçoivent sans une stratégie de communication ou de diffusion de l'information. Par ailleurs, la concertation obligatoire fait partie de nombreuses procédures. Ces actions de communication prennent des formes variables en fonction du sujet ou des cibles visées.

En simplifiant, on peut définir deux échelles dans les sujets faisant l'objet d'une communication. D'un côté, la plus large se situe au niveau d'une collectivité, d'une agglomération ou d'un territoire. Nous sommes là dans les stratégies de développement, dans les projets de territoires, dans les documents stratégiques d'orientation ou de planification. De l'autre, l'échelle plus restreinte est celle du projet opérationnel : une zone à aménager ou à revitaliser, une opération en vue de la réalisation de logements ou de secteurs d'activités économiques, un projet d'espace public, etc.

La communication mobilise un large panel de méthodes relevant des techniques de l'information, de la diffusion, du marketing... De la même manière, les vecteurs ou les supports peuvent être tout aussi variés allant de manifestations comme des colloques, des conférences de presse, des réunions publiques, jusqu'au supports écrits ou visuels comme des articles, des plaquettes, des tracts, des montages visuels ou audiovisuels, des maquettes interactives, etc.

Il est important d'affirmer ici que ces fonctions de communication ne relèvent pas de l'urbaniste – *ce n'est pas son métier* – mais de professionnels de la communication, que l'on désigne parfois sous l'appellation de « communicants ».

Dans ce processus, l'urbaniste va avoir un rôle différent, complémentaire, et qui renvoie aussi à des principes déontologiques.

D'une part, il va produire des éléments d'information, de contenu, factuels, qui vont faire l'objet de la communication, de la diffusion ou de la concertation.

D'autre part, il doit veiller à ce que ces éléments soient à la bonne mesure afin que l'information délivrée à l'intention du public, du citoyen, de l'utilisateur ou de l'habitant soit juste et proportionnée aux enjeux réels et tangibles de l'action urbaine considérée. Il doit veiller à l'exactitude ou à la pertinence des informations diffusées, à leur bon calibrage lié à la réalité des faits. Les informations diffusées doivent être facilement appréhendables afin que le citoyen puisse être correctement informé.

C'est à ce niveau que la responsabilité déontologique de l'urbaniste joue, à savoir permettre que le citoyen dispose d'une information juste, correctement proportionnée à la réalité des faits et compréhensible pour le grand public.

Le rôle de l'urbaniste est de donner de bonnes clés de lecture, de compréhension afin que l'information délivrée soit simple, claire et justement proportionnée. Dans ce sens, il peut être amené à jouer un rôle de conseil ou d'authentification vis-à-vis du communicant.

### Compétences techniques & socle de connaissances

- Capacité à alimenter des informations tangibles et correctement proportionnées.
- Capacité à synthétiser des informations, des documents techniques, des documents graphiques...
- Capacité à vulgariser pour rendre intelligibles les informations, les documents...

## Savoir-faire

- Être en mesure d'instaurer un dialogue constructif avec les personnes en charge de la communication.
- Être en mesure de veiller à la pertinence et à la bonne qualité des informations diffusées.
- Savoir veiller au bon équilibre entre les vecteurs techniques de communication et la nécessaire appropriation par le public des informations

## Produits

- Documents de concertation.
- Documents d'information, de présentation de projets, de fiches techniques, etc.
- Documents graphiques, dessins, maquettes, cartographie...
- Réunions publiques, articles de presse, émissions...

## M17 – Application du droit des sols

### Missions

L'application du droit des sols est l'activité qui examine les demandes d'occupation du sol en fonction des réglementations. Elle permet ainsi la réalisation des projets, leurs permettant d'être autorisés par la collectivité pour sortir de terre. L'application du droit des sols est une procédure d'instruction permettant d'émettre une décision concernant la possibilité et les conditions de réaliser un projet.

Le gestionnaire de l'application du droit des sols assure également un rôle de conseil et d'assistance des pétitionnaires qu'ils soient particuliers ou professionnels de l'immobilier. Il est l'interlocuteur de la collectivité auprès de ces porteurs de projets, il facilite la compréhension des règles d'urbanisme.

En outre, il maîtrise parfaitement les procédures afin de garantir un maximum de stabilité et de sécurité juridique aux décisions d'autorisation.

### Compétences techniques & socle de connaissances

- Maîtrise juridique en droit de l'urbanisme, de l'environnement, civil, de la construction et de l'habitation.
- Maîtrise des différents documents d'urbanisme et du règlement national d'urbanisme (RNU).
- Capacité à analyser un projet au regard des règles applicables.
- Capacité à analyser la complétude d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme et la cohérence des pièces entre elles.
- Maîtriser les procédures d'instruction des dossiers en fonction de leur importance ou soumis à des législations connexes.
- Maîtriser la police de l'urbanisme (constats & procédures afférentes).

### Savoir-faire & savoir-être

- Nécessité de rester en veille juridique et réglementaire.
- Savoir accompagner les pétitionnaires dans leurs démarches de projet, en amont, au moment de l'avant-projet et durant la procédure d'instruction du dossier.
- Savoir accompagner les pétitionnaires pour adapter leur projet aux règles d'urbanisme.
- Capacité à analyser l'insertion du projet dans son environnement (architecture, implantation, aspects extérieurs, paysage...).
- Capacité à travailler en équipe et à mobiliser le soutien de l'avocat, de l'architecte-conseil, du paysagiste-conseil, de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- Savoir orienter stratégiquement et juridiquement les élus dans leurs prises de décisions.
- Savoir accompagner les rédacteurs de documents d'urbanisme dans l'écriture de la règle.
- Savoir assister la collectivité en cas de situations précontentieuses et contentieuses, capacité à défendre l'analyse faite et à l'argumenter.
- Capacité à conseiller et à aider à la décision les signataires des décisions.
- Capacité à conseiller et à aider au montage et au contenu des dossiers.

### Produits

- Rédaction des actes d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme du dépôt à la décision sur une base juridique légale
- Rédaction des procédures de conformité, de régularisation ou d'infraction.
- Rédaction des autorisations liées à l'affichage publicitaire.
- Rédaction des autorisations de travaux liées aux établissements recevant du public.
- Dialogue avec les pétitionnaires afin de pouvoir répondre à leurs besoins en fonction de leurs projets.
- Conseil aux élus et répondre à leurs besoins juridiques et techniques

## M18 – Recherche fondamentale et appliquée

### Missions

La connaissance scientifique de la ville, de l'urbain, des territoires et des méthodes d'intervention alimente en savoirs le milieu opérationnel. Elle est produite, d'une part dans les établissements d'enseignement supérieur (universités et écoles) et les organismes de recherche type CNRS ou INRAE, et d'autre part dans les entreprises, les collectivités territoriales et les structures parapubliques type Agences d'urbanisme, CAUE ou bailleurs sociaux.

La production de connaissances et le travail de théorisation de la recherche fondamentale recouvre une dimension pluridisciplinaire et concerne les sciences humaines et sociales, les sciences de l'ingénieur et de plus en plus les sciences de la vie et de la terre. Cette activité vise l'étude scientifique des territoires, des espaces, des lieux et de leurs transformations tant sociales que formelles (morphologie architecturale et urbaine, paysage). Les programmes de recherche fondamentale contribuent à établir de nouveaux cadres d'action (législatifs, orientations des politiques, préconisations auprès des professionnels ou des acteurs) à partir de la connaissance des territoires et des modalités de leurs transformations.

Fondée sur la recherche incitative dans le cadre d'appels d'offres internationaux, nationaux, régionaux ou associatifs sur les grands thèmes d'actualités, cette activité de recherche nourrit le milieu professionnel, voire est en partie produite avec lui, par des coopérations opérationnelles ou des partenariats de recherche, pour en extraire des résultats opératoires.

La production de connaissances peut aussi se faire à travers une recherche appliquée qui contribue à la connaissance de la ville, de l'urbain, des territoires et des méthodes d'intervention et alimentent en retour en savoirs le monde de la recherche fondamentale. De manière plus spécifique, la recherche appliquée peut avoir une visée opérationnelle et de développement expérimental qui contribue, par la production de méthodes, logiciels, modèles, observatoires ou par le dépôt de brevet et de marques, à l'innovation en urbanisme et aménagement.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à spatialiser un projet, à faire se rencontrer des volontés politiques et des logiques territoriales.
- Capacité à représenter, localiser des objectifs et des actions, dimensionner et composer spatialement des projets territoriaux.
- Capacité de réflexion et de spatialisation stratégiques des projets de territoire : itération entre la spatialisation et la définition des conditions de l'action et des ressources matérielles et humaines, nationales ou locales nécessaires à sa réalisation.

### Savoir-faire et savoir-être

- Savoir Formaliser et synthétiser des projets et actions.
- Savoir élaborer un projet spatial : organiser l'espace et coordonner des interventions sur l'espace au service d'objectifs partagés, révéler spatialement des enjeux et des logiques territoriales ouvrant sur la définition d'objectifs partagés, ajuster la spatialisation au cours du processus de conception du projet de territoire en itération avec la définition des conditions sociales, politiques et techniques de sa réalisation, communiquer par la représentation spatiale.
- Analyser la situation et les stratégies institutionnelles (commune, Intercommunalité, pays, département, région, État, Union Européenne) et des différents acteurs publics et privés.

- Repérer, situer et hiérarchiser spatialement les actions à différents niveaux d'échelle et au regard des compétences et capacités d'intervention des différents acteurs publics et privés.
- Maîtriser les procédures législatives et réglementaires qui cadrent ces actions ainsi que les outils opérationnels et les ressources humaines et matérielles qui permettent leur réalisation.
- Décoder et décrypter les rapports sociaux et politiques conditionnant l'action locale.
- Savoir conduire et animer le processus de conception spatiale du projet de territoire en dialogue avec des acteurs politiques, techniques et citoyens porteurs de connaissances, de culture, de compétences et de légitimités à agir différenciées.
- Maîtriser les techniques d'acquisition, de gestion et de traitement de l'information spatiale au service de la conception du projet de territoire et de sa communication. Maîtriser les techniques de représentation manuelles, informatiques (systèmes d'information géographique, logiciels de conception graphique) et l'usage des différents types de représentation graphique (vues en plan, modélisations 2D ou 3D) en fonction des étapes de conception du projet, de leurs finalités et de leurs publics et intervenants (conception collaborative, communication du projet...).

### Produits

- Projets et stratégies territoriales.
- Contribution aux documents de planification territoriale et de programmation d'actions spatialisées.
- Méthodologies d'élaboration et de conduite de projets, organigramme d'actions spatialisées avec formalisation de dispositifs institutionnels permettant d'encadrer les politiques sectorielles et de traduire les projets de territoires en actions.

## M19 – Enseignement et formation

### Missions

Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, responsables de formation ou chargés de cours, contribuent collectivement à la connaissance de l'urbanisme et à former sa pratique, en formation initiale ou en formation continue. Les formations vont du premier au troisième cycle (Licence, Master, Doctorat ou LMD) et peuvent être à visée professionnalisante ou de formation à la recherche en urbanisme.

Dispensées à l'université ou dans des écoles (architecture, paysage, ingénierie, sciences politiques), elles sont labellisées conjointement par l'APERAU (Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme) et l'OPQU.

Elles proposent des enseignements, en formation initiale ou continue, fondés sur l'interdisciplinarité et la construction d'une culture et d'une éthique communes. Elles articulent apports théoriques pluridisciplinaires, ateliers de mise en situation pratique, si possible sur commandes réelles, expériences professionnalisantes (stage ou apprentissage) et initiation à la recherche en urbanisme et aménagement (mémoire).

L'enseignement de l'urbanisme participe par ailleurs de la formation de spécialistes (architectes, paysagistes, ingénieurs) qui pourront orienter tout ou partie de leur activité professionnelle vers la pratique de l'urbanisme.

Les formations à destination des professionnels et acteurs de l'urbanisme sont des modules de plus courte durée, à visée opérationnelle, qui interrogent, analysent les pratiques dans lesquelles les participants sont engagés et vise à les outiller ou à actualiser leurs savoirs et leurs savoir-faire pour répondre à des enjeux opérationnels en renouvellement permanent.

Elles se dispensent plutôt dans les organismes de formation attachés à un statut (CNFPT, Centre de formation de l'État, etc.), des organismes de formation privés ou dans des organismes dont ce n'est pas la vocation première mais qui font de la formation, souvent sous forme de diffusion de bonnes pratiques (Cf. CAUE, etc.).

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à sélectionner, mobiliser les connaissances et à les transmettre en fonction des publics apprenants (diversité et besoins).
- Capacité à prendre en compte dans l'enseignement les avancées les plus récentes du champ disciplinaire (par ex. connaître les dernières évolutions du droit de l'urbanisme) et de maîtriser une pluralité d'approches et d'outils pédagogiques.
- Capacité à développer et diriger des parcours de formation ou à animer des équipes pédagogiques.
- Capacité à représenter les formations en urbanisme au sein des instances universitaires ou ministérielles, des associations nationales et internationales (type APERAU ou AESOP), des conseils scientifiques ou d'administrations d'organismes liés à l'urbanisme ou à l'aménagement de l'espace (type CAUE, agences d'urbanisme, bailleurs sociaux, parcs naturels, maisons de l'architecture, etc.).

## Savoir-faire et savoir-être

- Maîtriser la connaissance des dispositifs de formation (cadre législatif, universitaire, réglementaire).
- Concevoir et animer des enseignements, en appui sur la recherche et dans une perspective de professionnalisation en permettant l'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences pour des publics variés, dans une démarche de formation tout au long de l'avis.
- Valoriser et capitaliser les acquis de l'expérience dans le cadre de la formation continue.
- Participer et animer des réseaux d'institutions de formation (type APERAU ou AESOP).
- Développer des liens avec les milieux professionnels, en vue du développement de la dimension professionnalisante de la formation, de l'insertion professionnelle des étudiants et du développement de la formation tout au long de l'avis.
- Développer des liens et des partenariats pédagogiques aux niveaux local, national et international

## Produits

- Cours d'urbanisme sous forme de cours magistral, de travaux dirigés, d'ateliers, etc.
- Manuels d'urbanisme et produits de valorisation des pratiques pédagogiques (livres, carnets pédagogiques sur hypotheses.org, vidéos, etc.).
- Cursus pédagogiques (diplômes, unité d'enseignement, etc.).
- Formations continues à la pratique de l'urbanisme (DU ou diplôme universitaire, certificats, cycles, ateliers, conférences, voyages d'étude, etc.).
- Programmes de partenariats locaux, nationaux et internationaux (type ateliers, double diplomation, etc.).

## M20 – Développement des méthodes et des savoir-faire professionnels

### Missions

Il existe un gisement de savoirs dans toutes les structures publiques ou privées qui participent directement à la production des études, des plans, des opérations d'urbanisme. Au croisement de savoirs fondamentaux et des exigences de résultats (la stratégie, les projets, les opérations), ces structures (Agences d'urbanisme, Centre d'Étude et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) Agence de la transition écologique (ADEME), bailleurs sociaux...) produisent des doctrines, des méthodes, et des savoir-faire. Dans tous les domaines de la connaissance de la dynamique des territoires et de l'action opérationnelle, chacun développe ses outils pour développer ses méthodes et pour agir sur la ville en tenant compte des évolutions et des enjeux socio-économiques et environnementaux, mais aussi des évolutions techniques. Ces savoir-faire sont basés sur la pratique, l'expérience ou l'expérimentation.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à développer des méthodes et des savoir-faire opérationnels dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.
- Capacité à capitaliser des expériences pratiques, à développer une analyse critique et à la formaliser.

### Savoir-faire et savoir-être

- Savoir capter les innovations, les bonnes pratiques et les transcrire en données méthodologiques.
- Articuler données théoriques, connaissances fondamentales et opérationnelles.
- Traduire l'expérience en méthodes d'action et d'organisation.
- Identifier des cas d'études et des expériences pratiques au niveau local, national et international au regard de leurs apports pour la pratique de l'urbanisme et de l'aménagement.
- Produire une analyse critique (apports et limites) des pratiques dans le cadre de l'évolution de l'action publique et établir ainsi des critères de comparabilité ou de reproductibilité.
- Savoir mettre en œuvre des outils originaux (logiciels, schémas systémiques...) liant représentations graphiques et analyse de données.
- Savoir communiquer, mettre en forme et diffuser des méthodes et des savoir-faire produits sur ou à destination de l'action pratique.

### Produits

- Guides et méthodes en direction des différents acteurs de l'aménagement : les professionnels, les institutionnels, les élus...
- Plaquettes, ouvrages méthodologiques, recommandations de bonnes pratiques.
- Référentiels de projets et d'expériences pratiques.

## M21 – Diffusion, vulgarisation et médiation

### Missions

Diffuser dans le grand public les connaissances, les idées, les produits, les bonnes pratiques et les projets aboutis en matière d'urbanisme et les rendre intelligible du plus grand nombre est une mission de l'urbaniste à un niveau général. À un niveau plus local, à l'échelle des opérations d'aménagement, l'urbaniste peut se faire médiateur d'un projet entre les différentes parties (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, habitants et usagers, alors qualifiés de maîtrise d'usage), traduisant les enjeux et positions des uns et des autres afin de tendre vers des représentations partagées, des compromis, des consensus, etc.

Les activités de diffusion, vulgarisation et de médiation sont portées par un très large panorama d'acteurs au service de l'urbanisme : acteurs locaux opérationnels (collectivités locales, agences parapubliques type agences d'urbanisme ou CAUE, bailleurs, promoteurs immobiliers, aménageurs, bureaux d'étude et collectifs d'urbanisme, associations comme les Maisons de l'architecture, etc.), services de l'État (ministères, services déconcentrés de l'État français comme les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, établissements publics comme le Cerema, etc.), presse spécialisée, enseignants et chercheurs, etc.

### Compétences techniques et socle de connaissances

- Capacité à simplifier, à synthétiser, à faire savoir.
- Capacité à faire le lien entre mondes de l'urbanisme (opérationnel, recherche fondamentale et appliquée) et le grand public.
- Capacité à sensibiliser le grand public et à prendre part aux débats et controverses sur les enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement en relation avec les grands changements climatiques et sociétaux.

### Savoir-faire et savoir-être

- Maîtriser une large culture territoriale et spatiale et l'actualiser.
- Savoir offrir une information complète, claire et rigoureuse aux décideurs, aux acteurs et aux publics.
- Savoir vulgariser connaissances, idées, produits, bonnes pratiques et projets.
- Savoir développer une empathie envers les différents publics cibles.
- Savoir diffuser par des médias diversifiés l'ensemble des informations factuelles ou critiques dans le domaine de l'urbanisme.
- Animer ou participer à des réseaux médiatisés.

### Produits

- Ateliers participatifs et réunions publiques dans le cadre de projets d'urbanisme.
- Articles, chroniques, tribunes, carnets, billets, podcasts, interviews dans des revues spécialisées, la presse nationale et la presse quotidienne régionale.
- Manifestations scientifiques grand public type Journées du patrimoine, etc.
- Voyages d'études et ateliers type les Ateliers des Projets Urbains ou Atelier de Cergy, etc.
- Productions de supports adaptés (livres, livrets, guides, produits multimédias, sites et blogs sur Internet, expositions, etc.).
- Participation à des prix, concours, expositions, etc., visant à la connaissance et à la diffusion des projets et des pratiques en urbanisme.

# CONTRIBUTEURS

## Ont participé à la réalisation de ce référentiel :

BONNEAU Emmanuelle – conseil d'administration  
CARAIRE Denis – conseil d'administration – président  
CAUHAPE Bertrand – commission d'instruction  
CHAMPRES Jérôme – commission d'instruction  
COUIC Marie-Christine – urbaniste qualifiée  
GALLÉTY Jean-Claude – conseil d'administration  
GIRARD Hervé – conseil d'administration  
GREAU Eugène – conseil d'administration  
KLEIN Sandrine – conseil d'administration  
LANGLUME Elodie – commission d'instruction  
LIEGEON Isabelle – déléguée générale  
PEROTTO Jacques – commission d'attribution  
QUEAU François – commission d'attribution  
ROSIAUX Laurent – conseil d'administration  
ROUX Jean-Michel – commission d'instruction  
SABATERIE Gilles – commission d'instruction  
SIBUE Emmanuelle – urbaniste qualifiée  
VION Sylvaine – commission d'instruction  
WATTEZ Thomas – conseil d'administration

## ANNEXE 1 : LEXIQUE DES SIGLES UTILISES

**ABF** : Architecte des bâtiments de France  
**ADEME** : Agence de la transition écologique  
**AESOP** : Association of european schools of planning  
**ANRU** : Agence nationale pour la rénovation urbaine  
**APERAU** : Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme  
**ADS** : Application du droit des sols  
**AVAP** : Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine  
**AVP** : Étude d'avant-projet  
**CAUE** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
**CCTP** : Cahier des clauses techniques particulières  
**CEREMA** : Centre d'études et d'expertises sur les risques, la mobilité et l'aménagement  
**CG3P (CGPPP)** : Code général de la propriété des personnes publiques  
**CNFPT** : Centre national de formation des personnels territoriaux  
**CNRS** : Centre national de la recherche scientifique  
**DU** : Diplôme universitaire  
**DUP** : Déclaration d'utilité publique  
**GANTT** : Diagramme de Gantt  
**INRAE** : l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement  
**LMD** : Licence, maîtrise, doctorat  
**MO** : Maîtrise d'ouvrage  
**MRAE** : Mission régionale d'autorité environnementale  
**OAP** : Orientation d'aménagement et de programmation  
**OPC** : Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier  
**OPCU** : Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier urbain  
**PADD** : Projet d'aménagement et de développement durable  
**PDU** : Plan de déplacements urbains  
**PA** : Permis d'aménager  
**PETR** : Pôle d'équilibre territorial et rural  
**PLH** : Plan local de l'habitat  
**PLU** : Plan local de l'urbanisme  
**PPR** : Plan de prévention des risques  
**RLP** : Règlement local de publicité  
**RNU** : Règlement national d'urbanisme  
**Scot** : Schéma de cohérence territoriale  
**SRADDET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
**TC** : Transports en commun  
**VRD** : Voirie, réseaux divers  
**ZAC** : Zone d'aménagement concerté

## ANNEXE 2 : TABLEAU DOMAINES, MISSIONS & PRESTATIONS

REFERENTIEL METIERS OPQU			
DOMAINES		MISSIONS	PRESTATIONS <small>qualification structures</small>
<b>1 – Études générales et études amont en urbanisme</b>	M1	Observation, étude, analyse	P1-Études et analyses pour la connaissance des territoires
	M2	Diagnostic de territoire	
	M3	Prospective territoriale	
<b>2 – Assistance et conseil dans l'élaboration des démarches en urbanisme</b>	M4	Assistance à la commande publique	P2-Définition de stratégies d'action et assistance à maitrise d'ouvrage
	M5	Mise en œuvre de co-construction de projets	
<b>3 – Planification et élaboration des règles d'urbanisme - Urbanisme réglementaire</b>	M6	Planification - Élaboration des documents réglementaires	P3-Élaboration de documents d'urbanisme
	M7	Rédaction des règles d'urbanisme et d'aménagement	
	M8	Fonction de sécurisation des procédures d'urbanisme et d'aménagement	
<b>4 – Élaboration et conduites de projets urbains - Urbanisme opérationnel</b>	M9	Programmation urbaine	P4-Conception de projets urbains (maitrise d'œuvre urbaine)
	M10	Composition spatiale et maitrise d'œuvre urbaine	
	M11	Montage opérationnel et choix de la procédure	
<b>5 – Gestion et mise en œuvre des politiques urbaines en aménagement et urbanisme</b>	M12	Direction, pilotage et suivi de projets opérationnels	P5-Montage et conduite d'opération urbaines
	M13	Pilotage des opérations de rénovation urbaine et de la politique de la ville	
	M14	Coordination de projets urbains ou de territoires	
	M15	Ordonnancement - Pilotage - Coordination Urbaine (OPCU)	
	M16	Communication - Diffusion du projet urbain ou de territoire	
<b>6 –Gestion du droit du sol</b>	M17	Application du droit des sols	P6-Gestion de l'application des politiques urbaines
<b>7 – Production et transmission des savoirs de l'urbanisme</b>	M18	Recherche fondamentale et appliquée	
	M19	Enseignement et formation	
	M20	Développement des méthodes et des savoir-faire professionnels	
	M21	Diffusion, vulgarisation et médiation	

### Domaines :

Ce sont des champs d'intervention qui regroupent plusieurs missions qui ont une certaine proximité ou complémentarité.

### Missions :

Ce sont différentes tâches ou travaux qu'un urbaniste effectue à titre plus ou moins individuel. Elles concernent la qualification des personnes. Ces missions sont regroupées ensuite dans des domaines.

### Prestations :

Ce sont les études livrées par un bureau d'études, issues d'une commande passée par un commanditaire et relevant d'un contrat. Elles concernent la qualification des structures agissant dans le marché concurrentiel.